GRC
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

GAZETTE

AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ POLICIÈRE DEPUIS 1939

GAGNANT DU PRIX OR MARCOM EN 2014

VOL.77, N° 2, 2015

JOUER GAGNANT
DES PROGRAMMES POUR LA JEUNESSE EFFICACES

UN EXEMPLE À SUIVRE
PRIVILÉGIER LA MOBILISATION À LA RÉPRESSION PORTE SES FRUITS P.7

SOINS CRITIQUES
RÉDUIRE LES VISITES À L'URGENCE PAR UN PROGRAMME D'APPROCHE P.18

SECOND DÉBUT
UN EX-MEMBRE DE GANG INVITE LES JEUNES À FAIRE DE BONS CHOIX P.21

PERSONNES DISPARUES
LE PISTAGE DE CARCASSES JETÉES À L'EAU AIDERAIT À ÉLUCIDER DES CAS P.30

RCMP-GRC.GC.CA

Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Canada

GRC

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

CARRIERESGRC.CA

Gendarmerie royale du Canada | Royal Canadian Mounted Police

Canada

GAZETTE

Au service de la communauté policière depuis 1939

Vol. 77, N° 2, 2015

Une publication de la Gendarmerie royale du Canada

DOSSIERS

7 Des programmes jeunesse axés sur la prévention et la déjudiciarisation
10 Un projet pour transformer les soins en santé mentale
11 Un programme de sécurité nationale axé sur l'intervention précoce
12 Débat de spécialistes : Quel est le plus grand problème qui guette les jeunes dans votre communauté?
14 Des étudiants du R.-U. abordent les facteurs de risque entourant les gangs par les arts médiatiques
16 L'équipe d'intervention auprès de jeunes en crise du SP de Chicago
18 Aide aux jeunes victimes dans les salles d'urgence
20 Un projet de Gatineau autorise les graffitis — dans un cadre délimité
21 Entretien avec un ancien membre de gang, Jordan Buna

RUBRIQUES

4 Mot de la rédaction
5 Actualités
22 Les faits : Passage de clandestins
23 Nouvelle technologie : Acquisition par le SP de Calgary d'un logiciel de reconnaissance faciale
24 Reportage : De nouveaux fichiers de profils génétiques pour les cas de personnes disparues
26 Les outils du métier : Privilégier l'information aux aveux
27 Pratique exemplaire : Un nouveau portail favorise la recherche policière
28 À l'avant-scène
30 Dernières tendances : Une étude pour faire débloquer des dossiers de personnes disparues

SUR LA BONNE VOIE

GRC

Idéalement, lorsqu'un jeune rencontre un policier pour la première fois, l'expérience est positive et une relation de confiance s'installe. Ce n'est pas toujours le cas, mais de plus en plus, les policiers cherchent des façons de collaborer avec les jeunes à un âge précoce et d'intervenir avant que les activités criminelles ne s'aggravent et ne s'enracinent.

Dans ce numéro consacré à la jeunesse et aux jeunes délinquants, nous examinons les moyens pris par la GRC, d'autres services de police et des partenaires communautaires pour collaborer avec les jeunes, leur offrir rapidement du soutien et réduire le nombre de situations exigeant des mesures coercitives.

Pour notre article-vedette, Deidre Seiden a parlé avec des agents de la GRC et leurs partenaires communautaires dans trois provinces à propos des programmes jeunesse visant à repérer et à mobiliser les jeunes qui pourraient suivre la mauvaise voie. Elle a aussi discuté avec Jordan Buna, un ancien membre de gang de rue. Aujourd'hui, Jordan rencontre des élèves et leur parle de l'importance de faire les bons choix – et ils écoutent!

Dans notre dossier, Sigrid Forberg discute avec des partenaires policiers et du milieu de la santé au Nouveau-Brunswick à propos d'ACCESS, un projet visant à cerner les jeunes ayant des problèmes de santé mentale et à éviter qu'ils ne passent entre les mailles du filet. Elle se penche aussi sur le Programme de prévention du terrorisme à la GRC; cet outil aide la police à repérer les personnes susceptibles d'être radicalisées vers la violence – souvent des jeunes et de jeunes adultes – et à les dissuader d'adhérer à des idéologies violentes.

À Winnipeg (Man.), la Dre Carolyn Snider dirige un programme pilote pour les jeunes admis à l'hôpital avec des blessures découlant d'actes de violence, et elle les réfère à des travailleurs sociaux. Le Service de police de Winnipeg participe aussi à ce programme visant à rompre le cycle de la violence; jusqu'ici les résultats sont très encourageants.

Natasha Boojihawon, de Manchester (R.-U.), décrit le projet Girls in Gangs destiné à renseigner les jeunes, les enseignants et les travailleurs auprès des jeunes sur les gangs. Les étudiants travaillent avec la police locale et une entreprise d'arts médiatiques à la création d'une pièce de théâtre et d'un documentaire sur les risques d'être recrutés par des gangs et sur la violence faite aux filles.

À Chicago (Ill.), les policiers formés en intervention d'urgence peuvent maintenant suivre un cours pour aider les jeunes en crise. Ce cours permet aux agents de reconnaître les jeunes souffrant de maladie mentale et de leur donner des outils de désescalade.

La Ville de Gatineau, en collaboration avec son service de police, a élaboré un programme à trois volets pour dissuader les jeunes de peindre des graffitis dans la ville. Le programme porte sur la prévention, le nettoyage et la réalisation de graffitis à des endroits autorisés. Fait à noter, le nombre de plaintes liées aux graffitis a diminué de moitié depuis le lancement du programme.

En dernier lieu, nous vous encourageons à lire notre débat d'experts lors duquel les participants ont échangé des idées sur les plus graves problèmes sociaux touchant les jeunes dans leurs collectivités. Leurs réponses sont honnêtes et suscitent la réflexion.

Nous espérons que ce numéro vous incitera à participer à des programmes de prévention et de réorientation avec les jeunes dès que possible et à suivre la formation dont la police a besoin pour gérer des situations exigeantes vécues par les jeunes. ■

— Katherine Aldred
gazette@rcmp-grc.gc.ca

GAZETTE

ÉDITRICE : Karyn Curtis

RÉDACTRICE EN CHEF : Katherine Aldred

JOURNALISTES : Sigrid Forberg et Deidre Seiden

ÉDITEUR WEB : Richard Vieira

GRAPHISME : Lisa McDonald-Bourg

ADMINISTRATION ET DIFFUSION : Sandra Levett

TRADUCTION : Services de traduction de la Direction générale, GRC

IMPRIMERIE : St. Joseph Communications

La *Gazette* (ISSN 1196-6513) est publiée en versions française et anglaise par la Direction des services de communication nationaux de la Gendarmerie royale du Canada, à Ottawa. La conception de la page couverture ainsi que les articles sont protégés par les droits d'auteur et aucune partie de cette revue ne peut être reproduite sans consentement écrit. Poste-publication, numéro de convention 40064068. La *Gazette* paraît quatre (4) fois par année et est distribuée gratuitement mais en nombre restreint aux services de police et aux organismes d'exécution de la loi. On conseille fortement de la faire circuler. On ne peut pas s'y abonner à titre personnel.

On vous prie de faire parvenir vos lettres, articles et commentaires à la rédactrice en chef de la *Gazette*. La rédaction se réserve le droit de faire la révision. © 2015 GRC.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :

Gazette de la GRC
73, promenade Leikin,
M8-1, pièce 801
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
CANADA

Téléphone : 613-843-4570
Courriel : gazette@rcmp-grc.gc.ca
Internet : www.rcmp-grc.gc.ca/gazette

RESTEZ AU COURANT AVEC LA GRC

Visitez notre site Internet :
www.rcmp-grc.gc.ca

Suivez-nous sur Facebook :
www.facebook.com/grcrcmp

Suivez-nous sur Twitter :
@grcrcmppolice #gazettegrc

Visualisez nos vidéos sur YouYube :
www.youtube.com/rcmpgrcpolice

Abonnez-vous aux mises à jour RSS :
www.rcmp-grc.gc.ca/rss/index-fra.htm

EN COUVERTURE :

Au terme du programme Difference Maker (changer les choses), des membres de la GRC et des étudiants s'amusent lors d'un match de basketball amical.
Photo: Gend. Dave Winberg, de la Section de l'indentité judiciaire de la GRC

COURS SUR LES COLLISIONS

par Deidre Seiden

Quand l'agent Les Brauner a foncé dans Skippy avec une camionnette blanche, il a été surpris par le bruit de l'impact.

« Il ne fait aucun doute, dit le policier de Saskatoon. Maintenant, si on me demande mon avis durant un procès pour délit de fuite où l'accusé dit ignorer avoir renversé quelqu'un, je peux dire par expérience que c'est très peu probable. »

Les policiers ont heurté le mannequin Skippy à répétition durant un cours d'enquête sur les collisions avec des piétons et des cyclistes donné par la police de Saskatoon.

Le service considérait que les analystes de collisions avaient besoin d'une formation spécialisée sur les collisions véhicule-piéton et véhicule-cycliste afin de les aider dans leurs enquêtes.

L'agent Brauner a communiqué avec d'autres services de police en Saskatchewan pour voir s'il y avait des intéressés.

Des agents de la GRC et des services de police de Moose Jaw, de Regina et de Prince Albert se sont joints aux policiers de Saskatoon et aux formateurs de l'Institute of Police Technology and Management (Floride) pour le cours de 40 heures donné à Saskatoon.

D'abord, les participants ont fait des exercices en classe pour apprendre les formules liées aux trois lois du mouvement de Newton, puis se sont rendus dans le stationnement avec la camionnette blanche et Skippy pour les prouver.

« Nous avons heurté Skippy plusieurs fois et les vitesses calculées étaient proches des vitesses réelles du radar, confirmant ce que nous avions appris, dit le cap. Doug Grenn, enquêteur en reconstitution de collisions, Services de sécurité routière, GRC, Saskatoon.

Selon la police de Saskatoon, l'année dernière seulement, il y a eu 53 accidents graves ou mortels impliquant des cyclistes et 106 accidents impliquant des piétons.

« Notre but est de fournir des réponses aux familles, dit l'agent Brauner. Grâce à cette formation, nous pouvons déterminer la vitesse du véhicule avant et pendant l'impact, et comment le corps est entré en contact avec le véhicule afin de découvrir ce qui s'est passé et de donner une explication à la famille. » ■

Service de police de Saskatoon

Des policiers de la Saskatchewan suivent un cours spécialisé sur les accidents avec des piétons et des cyclistes.

CODE BLUE POUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LA DISCIPLINE

par Sigrid Forberg

Il y a quelques années, le gend. Troy Derrick, policier de la Semiahmoo First Nation à Surrey (C.-B.) a voulu faire quelque chose pour rendre les jeunes de la communauté plus actifs.

Il a commencé à s'entraîner de façon improvisée avec quelques jeunes de Semiahmoo le matin avant l'école, puis d'autres élèves autochtones se sont joints au groupe dans le gymnase scolaire. Et lorsque d'autres élèves les ont vus, ils ont demandé eux aussi à participer.

Le gend. Derrick a donc décidé d'inviter tous les élèves et a mis en place une activité officielle : le programme Code Blue.

Avec l'aide de la Section de mobilisation des jeunes de la GRC à Surrey et plusieurs collègues (m.r., g.s. et g.a.), il tient des séances hebdomadaires pour les élèves du secondaire de la région. Les participants relèvent des défis, tout comme les cadets de la GRC, pour repousser leurs limites et favoriser l'esprit d'équipe. Les jeunes participent pour différentes raisons, mais tous y gagnent.

« Certains veulent devenir policiers tandis que d'autres veulent se faire des amis ou simplement se mettre en forme, dit-il. Beaucoup de ces jeunes qui étaient timides au début font maintenant des blagues et taquinent les autres. C'est vraiment bien de voir des élèves de 8e année agir ainsi. »

John Carreon avait entendu parler de Code Blue à son école lorsqu'il était en 11e année. Comme il souhaite devenir policier, ce programme d'entraînement l'avait intrigué. Après avoir obtenu son diplôme l'année dernière, il a demandé aux instructeurs s'il pouvait continuer comme bénévole. Il attend toujours vendredi avec impatience.

« Je voulais continuer à y participer, dit-il. J'aimais beaucoup me mesurer à moi-même, tant sur le plan physique que mental. »

Il était important pour le gend. Derrick de faire bouger les enfants, mais il considère que les leçons qu'en tirent les jeunes sont le plus grand bienfait de Code Blue.

« On ne s'attendait pas à ça, dit-il. Les participants comprennent que personne n'est meilleur que les autres; ils viennent de tous les milieux, mais ce n'est pas important, ils savent que tous suent sang et eau de la même façon à la fin. » ■

G.a. Allison Voth, GRC

Des élèves de Surrey (C.-B.) participent à un exercice du programme Code Blue.

UN PARTENARIAT DE POLICE PROACTIF

par Deidre Seiden

Tous les jours, le gend. Carl Garlinski de la GRC et l'agent Ryan Camping de la Police des transports publics sillonnent Surrey Central, une plaque tournante des transports publics et un centre commercial à Surrey (C.-B.).

« Nous délaissons l'autopatrouille pour nous déplacer à pied, explique l'agent Camping, ce qui nous permet d'interagir de façon optimale avec la population. »

Ils parcourent les lieux pour s'entretenir avec les commerçants, les utilisateurs du transport en commun et les clients, toujours à l'écoute et à l'affût des problèmes dans le secteur.

« Nous sommes aussi à l'écoute de la patrouille, au cas où surviendrait une demande d'intervention dans les parages, qu'il s'agisse d'un individu soupçonné de vol ou de tout autre cas, afin de prêter main-forte », ajoute l'agent Camping.

Ce partenariat s'inscrit dans une opération policière conjuguée, lancée en janvier, dans le but d'assurer une présence policière visible au principal carrefour de transport en commun de la ville.

Surrey Central compte une station SkyTrain, une ceinture d'autobus, un centre commercial, une université, un centre de loisirs et une bibliothèque. Comme tout secteur à forte densité de circulation et logeant de nombreux services, le risque de crime et de perturbation est élevé.

« Notre objectif est de prévenir la violence, de rehausser la confiance et la perception du public, de réduire les demandes d'intervention et de favoriser l'habitabilité de Surrey, explique le gend. Garlinski. Il s'agit de relever les problèmes et de les aborder, et pour ce faire, nous devons recueillir les échos de la population. »

L'équipe réprime les troubles et les perturbations, tout en assurant une police préventive et la mobilisation des citoyens.

À partir des commentaires des citoyens, que le gend. Garlinski et l'agent Camping recueillent et documentent assidûment, l'équipe élabore des mesures pour résoudre les problèmes relevés : possession de contenants ouverts d'alcool, flânage, consommation et trafic de drogues, fraude dans les transports publics et vol à l'étalage.

« Ces délits mineurs ont tendance à miner la perception entretenue à l'égard de Surrey ou du quartier en particulier », souligne le gend. Garlinski.

Si la police des transports publics patrouille les stations du réseau dans Surrey et la GRC patrouille l'ensemble de Surrey, l'opération policière conjuguée favorise la communication entre les deux services pour l'application de la loi dans le couloir des transports publics à Surrey.

Et ils ne font pas cavalier seul. Au début, le gend. Garlinski et l'agent Camping ont demandé l'aide de plusieurs partenaires locaux, dont le service d'application des règlements municipaux et la Surrey Crime Prevention and Outreach Society, pour patrouiller avec eux dans le cadre d'initiatives précises.

G.s. Joshua Waltman, GRC

L'agent Ryan Camping (à g.) et le gend. Carl Garlinski patrouillent le secteur de Surrey Central.

S'il n'en tenait qu'à nous, la tâche serait insurmontable, constate l'agent Camping. Nous devons nous appuyer sur divers organismes pour accomplir notre tâche, et nous travaillons admirablement bien ensemble. »

Et à la lumière des commentaires positifs recueillis lors des patrouilles, on peut dire que les gens se sentent davantage en sécurité avec leur présence, ce qui témoigne de l'efficacité des deux coéquipiers.

« Les gens sont heureux de nous voir, précise le gend. Garlinski. Lorsqu'ils ont un problème, ils peuvent nous aborder en personne ou nous appeler, nous sommes déjà sur place. Notre délai d'intervention s'en trouve d'autant réduit. » ■

PREMIÈRE PRÉSENCE D'UN CHIEN DE RÉCONFORT AU TRIBUNAL

par Deidre Seiden

Après avoir consacré près de cinq ans aux services d'aide aux victimes de la police de Delta (C.-B.) et aidé plus de 750 clients à traverser des situations traumatisantes, Caber, chien de réconfort, assume un nouveau rôle comme chien de tribunal à la cour provinciale de Surrey.

L'initiative a débuté il y a deux ans comme projet pilote auprès du procureur de la Couronne de Surrey; Caber faisait profiter de son énergie apaisante les clients convoqués à une entrevue préparatoire au procès dans le bureau du procureur de la Couronne au palais de justice.

« Ces gens reviennent sur l'acte de victimisation et relatent ce qui leur est arrivé, ce qui peut être très traumatisant », explique le maître de Caber, Kim Gramlich, coordonnatrice des services d'aide aux victimes de la police de Delta. « Dès que nous faisons entrer Caber, le résultat est toujours le même – il apaise les gens. »

Depuis son premier procès en mai dernier, Caber est désormais appelé à réconforter les témoins et les victimes d'actes criminels vulnérables, surtout les enfants, lors de leur témoignage en cour.

Après un entraînement de deux ans à la Pacific Assistance Dogs Society, Caber est devenu le premier chien de réconfort accrédité au pays pour assumer ce rôle auprès de services d'aide aux victimes. Et il est un des rares chiens au Canada, et le seul en Colombie-Britannique, habilité à offrir ses services dans un procès.

« Son rôle est le même, explique Mme Gramlich. Il s'agit d'apaiser les victimes et les témoins de crimes, en les aidant à réduire leur tension artérielle ainsi que leur rythme cardiaque, et de les calmer pour qu'ils puissent mieux présenter leur témoignage. » ■

Kim Gramlich, services d'aide aux victimes de la police de Delta

Après des années passées à réconforter des victimes de crimes et de traumatismes auprès des services d'aide aux victimes de la police de Delta (C.-B.), Caber remplit le même rôle au tribunal.

Jill Lambert, programme scolaire de la Fondation Rick Hansen

Dans le cadre du programme Difference Maker (changer les choses), des étudiants éprouvent les bienfaits psychologiques de poser un geste positif dans leur collectivité.

UN VACCIN CONTRE LE CRIME

LES BIENFAITS À LONG TERME DE PROGRAMMES POUR LA JEUNESSE

par Deidre Seiden

Lorsqu'il était agent aux services généraux de police, le cap. Kevin Krygier, de la GRC, en a eu assez d'être le trouble-fête n'apparaissant qu'en cas de problème; il était conscient des répercussions néfastes sur les jeunes.

Il avait aussi une bonne idée des enjeux que la police et la collectivité affrontaient au quotidien – des jeunes impliqués dans la drogue, les gangs et l'intimidation.

« Ce sont des comportements anti-sociaux, violents et contre-productifs », explique le cap. Krygier. À titre de père et de policier, il était un témoin privilégié des difficultés vécues par les jeunes et a cherché le moyen d'établir des liens positifs avec eux.

Il a donc lancé le School Sports Program (programme de sport scolaire) : de concert avec d'autres membres de la GRC à Richmond (C.- B.), il visite les écoles de l'arrondissement pour inviter les élèves à un match de basketball. L'initiative n'a pas tardé à porter des fruits.

« Désormais, quand nous nous présentons à l'école, les jeunes nous accueillent en nous tapant dans les mains, constate lc cap. Krygier. Le rapprochement est palpable. »

CHANGER LES CHOSES

Mais ce n'est pas tout : le cap. Krygier, aujourd'hui responsable de la prévention criminelle à Richmond, fait équipe avec le programme scolaire de la Fondation Rick Hansen, qui encourage la responsabilité sociale et enseigne aux jeunes des leçons de courage et de détermination.

« L'agent du changement », c'est une personne ordinaire qui réalise l'extraordinaire pour venir en aide à autrui », explique Ewa Holender, de la Fondation Rick Hansen.

Ensemble, ils ont mis sur pied un projet pilote intitulé Difference Maker (changer les choses) qu'ils ont présenté dans quatre écoles à Richmond – deux à l'élémentaire et deux au secondaire. Le programme mobilise et habilite les élèves à améliorer les choses dans leur collectivité et à prévenir la criminalité chez leurs pairs. En outre, les élèves du secondaire se font mentors auprès de ceux de l'élémentaire.

Outre l'interaction directe des policiers avec les jeunes, le programme fait appel à des ambassadeurs, dont la planchiste olympique Alexa Loo.

« Il s'agit d'inciter les jeunes à embrasser une cause qui leur tient à cœur et de passer à l'action, explique Mme Holender. Ils apprennent alors le principe élémentaire que faire le bien leur apporte satisfaction, ce qui les encouragera dans la vie à continuer à faire le bien et à changer les choses autour d'eux. »

La première école, Mitchell Elementary, a choisi un projet de gestes de bonté spontanés dans la collectivité, notamment le nettoyage d'un parc local et la distribution spontanée de bons-cadeaux aux usagers d'un autobus de la ville.

Les bienfaits du programme sont multiples : il aide les élèves à développer leur leadership, à établir des relations positives

dans la collectivité et à renforcer leurs liens avec la police, entre autres. Et il est utile à la police : thérapeutique pour les agents, il permet à ceux-ci de mobiliser les jeunes et de prévenir les démêlés futurs avec les autorités.

« Nous espérons ainsi les dissuader de tremper dans le crime et les inciter à poser des gestes constructifs, ajoute le cap. Krygier. Ce faisant, nous pourrons modifier le parcours de cette génération. »

Des programmes comme Difference Maker constituent une solution de rechange à la répression et nécessitent donc un changement d'attitude.

« Accaparés par le quotidien et notre mandat d'application de la loi, nous en oublions que la prévention est déterminante », souligne le cap. Krygier.

Le cap. Krygier sait que ce n'est pas la solution parfaite dans tous les cas, mais même dans 60 p. 100 des situations, c'est quand même une amélioration.

« Comparons cela à un vaccin contre la maladie, explique-t-il. Notre programme est un vaccin contre le crime, en quelque sorte. »

En fait, les programmes de prévention et d'intervention se révèlent efficaces un peu partout au pays.

LE MODÈLE DU CARREFOUR

En 2011, la police de Prince Albert (Sask.), troisième ville de la province, recensait un taux élevé de criminalité. Pourtant, elle ne pouvait régler le problème à coup d'arrestations.

« C'est coûteux et futile », explique l'agent Matthew Gray, du service de police. « Il importe de distinguer une mauvaise personne d'une autre qui se trouve dans des circonstances fâcheuses. Nous devons nous garder d'associer les jeunes en colère à des délinquants. »

En quête d'une solution durable, le service a élaboré un modèle de mobilisation communautaire, le carrefour (Hub), pour bâtir des collectivités plus sûres et plus saines et réduire le crime et la victimisation.

Il s'agit d'un processus d'intervention précoce réunissant la police, les services sociaux, les écoles et les organismes de santé publique, entre autres services communautaires; une démarche intégrée qui met les personnes et les familles en liaison avec les services pertinents dans un délai de 24 à 48 heures.

Le modèle étant axé sur les risques et fondé sur des données probantes, certains comportements et événements survenus à l'école peuvent montrer qu'un jeune est sur la voie de ce que nous jugeons être un risque aigu », précise l'agent Gray.

Si le carrefour n'est pas exclusivement axé sur les jeunes, un fort pourcentage des dossiers concernent des jeunes et leur famille. La collaboration de tous ces services permet à tous d'avoir une vue d'ensemble de la situation.

Le programme de sport scolaire de la GRC à Richmond favorise les relations amicales entre la police et les étudiants.

Gend. Dave Winberg, de la Section de l'indentité judiciaire de la GRC

Lorsque la police arrête une personne à répétition et ne sait plus que faire, elle soumet son nom au carrefour. Elle apprendra ainsi que le sujet est toxicomane et a des difficultés au foyer; si elle travaillait en vase clos, elle n'en saurait rien. Aiguiller le jeune vers le service voulu pourrait prévenir d'autres problèmes à long terme.

« Telle est la beauté d'une intervention précoce, constate l'agent Gray. Investir du temps et des efforts dès le début peut nous épargner bien du travail par la suite. Cela revient à dépenser dix cents pour épargner un dollar, ni plus ni moins. »

Grâce à l'appui du programme provincial Building Partnerships to Reduce Crime (BPRC) (partenariats pour réduire la criminalité), le modèle du carrefour a été étendu à 12 autres collectivités en Saskatchewan; d'autres versions voient en outre le jour en Ontario et aux États-Unis.

« Bien des collectivités ont pris note du travail réalisé à Prince Albert et ne ménagent pas leur enthousiasme pour l'initiative », souligne Anna Robinson, consultante auprès du programme BPRC. Il s'agit d'une initiative clé qui permet d'intervenir au moment critique et d'aiguiller la personne vers les services appropriés, et éviter ainsi d'en venir à la répression. »

Le serg. Craig Nyirfa et l'agente Jody Culbert, du SP de Saskatoon, font partie du réseau du carrefour dans cette ville, en place depuis plus d'un an.

L'initiative, fondée sur la collaboration avec les gens de la collectivité, porte des fruits.

« C'est une nouvelle façon de faire, précise le serg. Nyirfa. Pour résoudre ces problèmes, il faut comprendre que ceux-ci concernent un large éventail de disciplines. La solution passe non seulement par la répression et l'application de la loi, mais aussi par la prévention et l'intervention. »

Les résultats sont probants.

« Certaines familles n'ont plus affaire aux services parce qu'elles sont en liaison avec les programmes dont elles ont besoin, explique l'agente Culbert. Des enfants qui avaient des démêlés avec la police alors qu'ils séchaient l'école sont désormais de retour en classe. »

SYNERGIE

La démarche multidisciplinaire est elle aussi fructueuse à Selkirk (Man.) grâce à la Selkirk Team for At Risk Youths, dite START (pro-

Serg. Craig Nyirfa, Service de police de Saskatoon

Carmen Klassen, des services à l'enfance et à la famille (à g.) et l'agente Jody Culbert, du SP de Saskatoon, préposée au carrefour, travaillent de concert pour venir en aide aux jeunes à risque de la ville.

gramme visant les ados à risque).

« Les jeunes, qui sont notre avenir, sont aujourd'hui en difficulté », explique la coordonnatrice du programme START, Tammy Thompson. Ils affrontent divers enjeux : la disponibilité des drogues, l'information qui leur est communiquée. Les familles ont des problèmes et ont besoin d'aide. »

Le programme intervient depuis 2002 auprès des jeunes à risque de 11 à 18 ans.

Mme Thompson constate depuis quelques années ce qui se passe quand divers organismes comme la GRC, l'école, les services à l'enfance et à la famille et les organismes d'intervention en santé mentale, en toxicomanie et en santé publique se réunissent pour aborder un cas particulier.

Des jeunes jadis aux prises avec des problèmes de toxicomanie et de santé mentale ou qui avaient des démêlés avec la justice peuvent désormais obtenir leur diplôme d'études secondaires et assainir leurs relations avec leur famille. « Chaque organisme dispose d'un élément du problème, mais nous n'obtenons une vue d'ensemble qu'en discutant tous ensemble, précise Mme Thompson. C'est alors seulement que nous pouvons changer la donne. »

Andrea Pietracci, âgée de 24 ans, a été aiguillée vers le programme START à l'adolescence, après avoir été arrêtée pour consommation de drogue. Victime d'intimidation, elle s'était tournée vers la toxicomanie pour gérer la situation. La colère qu'elle éprouvait s'est répercutée sur son rendement à l'école et ses relations au foyer; elle en est venue à user de violence contre sa mère.

Le programme a changé sa vie. « Dès ma prise de contact avec START, et à mesure que je faisais connaissance avec Tammy, je me suis sentie comprise, relate Andrea. Je comptais pour quelqu'un, je n'étais pas qu'un numéro dans un dossier. »

Pour les intervenants du programme START, le comportement n'est jamais le problème, mais le symptôme d'un mal plus profond. « Aucun jeune ne souhaite réellement se trouver à la maison de jeunes ou impliqué dans le crime, souligne Mme Thompson. Chacun désire réussir. Tous les parents que je côtoie, peu importe leurs capacités, aiment sincèrement leur enfant. Il s'agit simplement de déterminer l'intervention pertinente qui permettra de remettre le jeune et sa famille sur la bonne voie. »

Les intervenants continuent d'épauler les gens le temps qu'il faut. Ils font un suivi mensuel auprès du jeune pour voir comment les choses se passent et ce dont il a besoin.

« Notre intervention est à long terme, explique Mme Thompson. Lorsqu'on traite avec un jeune à risque, les problèmes ne se règlent pas du jour au lendemain. »

Andrea Pietracci, aujourd'hui mère de deux enfants, n'ose penser à ce qu'elle serait devenue sans l'intervention de START. « Je prendrais probablement encore de la drogue et mes relations avec ma famille ne seraient pas aussi bonnes, dit-elle. Je suis heureuse de ma vie actuelle, et c'est en grande partie grâce à l'équipe de START. » ■

RÉTABLIR LE LIEN ENTRE LES JEUNES ET LEUR COMMUNAUTÉ

Depuis plus de 15 ans, le Service de sensibilisation aux drogues et au crime organisé (SSDCO) de la GRC en Colombie-Britannique fait de la prévention auprès d'élèves de tous âges dans le cadre du Continuum d'éducation des communautés en matière de prévention (CECP).

Plutôt que d'implanter le CECP dans les écoles, le SSDCO le lance dans la communauté dans le cadre d'un nouveau projet pilote de prévention : un salon jeunesse.

Le SSDCO a fait participer à la première édition du salon la communauté d'East Kootneay et les élèves de 8e et de 10e années à Cranbrook (C.-B.).

« Nous voulons rétablir un lien entre les jeunes et leur culture, leur communauté, la loi, la province, le gouvernement, le Canada », explique le s.é.-m. Anthony Choy, s.-off. resp. du SSDCO.

La communauté a choisi comme thème du premier salon le « Journal du bonheur ». « Nous essayons de faire comprendre aux jeunes que le bonheur n'est pas destination : il faut être heureux ici et maintenant », ajoute le cap. Alan Nutini, organisateur du salon.

Les élèves s'étaient inscrits à l'avance à deux des six ateliers offerts et ont assisté à un discours et à une séance de récapitulation. Chaque atelier portait sur des questions qui touchent les jeunes d'aujourd'hui, comme le désir d'être branché et les relations avec le sexe opposé.

Sept écoles et environ 1 600 élèves y ont participé, ce qui a permis à la GRC de sensibiliser beaucoup de jeunes en peu de temps. Les vingt organisations communautaires qui tenaient des kiosques et les vendeurs de nourriture ont présenté aux jeunes différentes organisations qui, selon le cap. Nutini, leur accordent de l'importance.

« Nous devions faire participer la communauté afin d'améliorer la prévention. Je ne crois pas qu'il est bon de s'imposer un plan sans vouloir y déroger. Il faut changer et se mettre au défi pour s'améliorer. »

— Deidre Seiden

BON SENS ET HUMANITÉ

UN PROJET VISE À TRANSFORMER LES SOINS DE SANTÉ MENTALE

par Sigrid Forberg

Près de 75 p. 100 des Canadiens aux prises avec des troubles de santé mentale ont moins de 25 ans, mais seulement 30 p. 100 d'entre eux cherchent de l'aide.

Malgré les importants progrès qui ont été réalisés en matière de sensibilisation à la santé mentale ces dernières années, la plupart des personnes qui ont le plus besoin de soutien et de soins ne cherchent toujours pas à obtenir de l'aide.

Voilà pourquoi a été créé le projet ACCESS, un projet de recherche échelonné sur cinq ans auquel participent des cliniciens, des jeunes, des familles, des fournisseurs de services communautaires ainsi que la GRC.

CONCEVOIR UNE STRATÉGIE

Il y a deux ans, la Fondation Graham Boeckh et les Instituts de recherche en santé du Canada ont lancé un concours national afin de trouver la meilleure façon de transformer les services de santé mentale. Le projet ACCESS, qui a été soumis principalement par M. Ashok Malla, Ph.D., professeur à l'Université McGill et à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, a été choisi en juin dernier.

Des 55 groupes qui ont soumis des propositions, 17 ont été invités à Montréal (Québec) afin de discuter de leurs idées. M. Malla s'y est rendu et a rencontré l'insp. Rick Shaw de la GRC au Nouveau-Brunswick (N.-B.).

L'insp. Shaw a participé à la conception du programme d'intervention et de déjudiciarisation, qui consistait à rediriger des jeunes de 12 à 17 ans du système de justice criminelle vers des programmes communautaires et a dirigé sa mise en œuvre au N.-B.

« En fait, nous utilisions un outil d'analyse fondé sur des éléments probants pour aider les jeunes, explique l'insp. Shaw. Nous analysions des facteurs de risque liés à leurs activités criminelles, qui étaient en partie attribuables à des problèmes de santé mentale. »

L'insp. Shaw cherchait des moyens d'accroître l'accessibilité des services pour les jeunes ayant des troubles de santé mentale, ce qui a donné lieu à un important partenariat avec le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse du N.-B.

« Nous savions que la collaboration entre la police, les éducateurs et les fournisseurs de services sociaux et de santé permettrait d'amener davantage les jeunes vers les soins plutôt que vers les tribunaux », ajoute Christian Whalen, du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse.

L'insp. Shaw et M. Whelan ont donc décidé de faire équipe avec M. Malla et d'autres intervenants et ont mis au point le projet ACCESS.

ACCROÎTRE L'ACCÈS AUX SOINS

Le projet ACCESS vise quatre objectifs : accroître le nombre de jeunes dont on cerne les problèmes de santé mentale, donner à ces derniers un accès facile à des soins dans un délai de 72 heures, continuer d'offrir des soins au-delà de l'âge limite habituel de 18 ans et veiller à ce que les jeunes s'adressent aux spécialistes ou aux fournisseurs de soins primaires qui pourront répondre à leurs besoins.

« J'ai l'impression que nous ajoutons du bon sens et de l'humanité à la façon dont les soins sont offerts, ajoute M. Malla. Au fond, nous accueillons les jeunes et leur ouvrons les bonnes portes. »

Selon l'insp. Shaw, la réussite du projet repose en grande partie sur la collaboration avec l'ensemble des parties intéressées, des organismes partenaires jusqu'aux jeunes en passant par leurs parents. Au N.-B., dans le cadre du projet, on prévoit ouvrir neuf cliniques où les jeunes pourront obtenir facilement des soins au moment où ils en ont besoin.

Les responsables du projet espèrent que les jeunes hésiteront moins à demander de l'aide s'ils peuvent se rendre dans ces endroits sécuritaires.

« Ces cliniques sécuritaires contribuent aussi à la sensibilisation au phénomène, déclare l'insp. Shaw. Grâce à la sensibilisation, un plus grand nombre de jeunes qui ont besoin de soins pourraient être aiguillés par les policiers, les membres de la famille et les amis. Il s'agit d'un changement de culture. »

M. Malla ajoute que l'intervention précoce et le traitement des problèmes de santé mentale dès l'apparition des symptômes peuvent empêcher une maladie mentale de s'aggraver.

Et la négligence de traiter les jeunes rapidement entraîne des répercussions directes et indirectes sur la société. Après les accidents, le suicide est la deuxième cause principale de décès chez les jeunes. M. Malla affirme que chaque suicide d'un jeune de 22 ou 23 ans est une perte pour la société dans son ensemble.

« Je crois que nous avons uni nos forces parce que nous estimons que c'est important et que nous aimons avoir une vision globale des choses, conclut-il. Ce n'est pas un rêve, c'est véritablement une vision. Si nous n'essayons pas, nous ne changerons rien. » ■

Le projet ACCESS appuie le travail que la GRC au N.-B. effectue déjà auprès des jeunes.

GRC

MIEUX VAUT PRÉVENIR...

LE PROGRAMME DE SÉCURITÉ NATIONALE MISE SUR L'INTERVENTION RAPIDE

par Sigrid Forberg

Ces dernières années, de plus en plus de jeunes Canadiens sont impliqués dans des attentats terroristes intérieurs ou quittent le pays pour se joindre aux combattants étrangers. De toute évidence, l'extrémisme violent est une menace de plus en plus préoccupante.

En tant que service de police national, la GRC a un rôle à jouer dans la lutte, mais aussi la prévention du terrorisme.

Steve Denny, GRC

Les équipes de sensibilisation des EISN de la GRC participent à des activités et tissent des liens dans leur communauté pour prévenir la radicalisation menant à la violence.

BESOIN D'INFORMATION

La surint. Shirley Cuillierrier, directrice générale des Partenariats et des Relations extérieures de la Police fédérale de la GRC, signale qu'un programme de prévention a été lancé l'an dernier lors d'une conférence nationale destinée à 125 policiers de première ligne et cadres intermédiaires.

« Le message était bien clair : les policiers doivent comprendre la radicalisation menant à la violence et savoir comment la reconnaître et quoi faire s'ils reçoivent un appel d'un parent ou d'un ami inquiet pour un proche », dit la surint. Cuillierrier.

Les équipes intégrées de la sécurité nationale (EISN) sont responsables des enquêtes relatives à la sécurité nationale. Toutefois, les policiers de première ligne dans les communautés ne connaissent pas toujours les indicateurs comportementaux d'une personne qui se radicalise.

Selon la surint. Cuillierrier, les policiers qui ont participé à la conférence avaient soif d'information. Avec son équipe, elle a donc élaboré plusieurs outils pour eux.

Un de ces outils est le Programme de prévention du terrorisme (PPT), qui a pour but d'empêcher la radicalisation menant à la violence en enseignant aux policiers à reconnaître les individus à risque et en donnant aux collectivités des conseils et du soutien pour intervenir et réorienter une personne qui a des idées violentes.

« Nous avons constaté que tous les jeunes dont on a entendu parler étaient vulnérables, précise la surint. Cuillierrier. Une personne vulnérable est plus susceptible d'être appelée par une telle vocation. »

Pour trouver et réorienter les personnes qui n'ont pas encore commis un crime, la GRC doit collaborer avec la communauté et ses partenaires. C'est à cette étape que les équipes de sensibilisation interviennent.

SE RAPPROCHER DES COLLECTIVITÉS

Les équipes de sensibilisation des EISN présentent le PPT à la population.

Selon le serg. Derek McDonald, agent d'information de la lutte antiterroriste et de sensibilisation communautaire de l'une des deux EISN en Ontario, son travail en est essentiellement un de police communautaire dans un contexte de sécurité nationale.

« Je suis policier depuis 28 ans et je me souviens encore que mon instructeur me disait que la police ne résout pas les crimes, ce sont les citoyens qui lui disent qui est le coupable, raconte le serg. McDonald. Lorsqu'il est question de terrorisme, il faut que tous les Canadiens, pas seulement les policiers, soient vigilants et collaborent.

Son homologue au Québec, le serg. Hakim Bellal, est d'accord. D'après lui, la clé du succès de la prévention est la mobilisation de la communauté. Les responsables de la sensibilisation communautaire participent à des activités locales et transmettent petit à petit de l'information sur les préoccupations liées à la sécurité nationale.

« Quand les gens vous font confiance, ils croient en vos idées, vous écoutent et veulent vous aider », dit le serg. Bellal.

Pour l'EISN du Québec, la prévention est une priorité. Une de ses politiques prévoit que pour chaque dossier de répression ouvert, il faut chercher d'autres possibilités d'intervention.

« La plupart de ces jeunes ont des parents, des frères, des sœurs et des amis, qui sont des victimes aussi, ajoute-t-il. Ils pourraient prendre le même chemin et nous pourrions les perdre aussi. Il faut les aider. »

Selon la surint. Cuillierrier, une fois la confiance de la communauté gagnée, on peut accomplir des choses extraordinaires. Depuis que la sensibilisation du public est devenue une priorité il y a quelques années, les sergents Bellal et McDonald ont déjà remarqué que leur relation avec les communautés où ils travaillent a beaucoup changé.

Bien que l'efficacité de la prévention ne puisse pas être mesurée de façon précise, le fait que les membres des EISN reçoivent maintenant des appels de parents et d'amis pour signaler les comportements préoccupants de leurs proches est très positif.

« Mieux vaut prévenir que guérir, dit le serg. McDonald. Les jeunes ne sont pas toujours faciles d'approche. Mais s'ils passent un peu de temps avec un policier dans un contexte quelconque, ils peuvent se sentir à l'aise et en confiance, puis se tourner vers nous. » ■

QUEL EST LE PLUS GRAND PROBLÈME QUI GUETTE LES JEUNES DANS VOTRE COMMUNAUTÉ?

LES SPÉCIALISTES

- **Mary Kathleen Hickox, Comité consultatif national sur la jeunesse de la GRC, Charlottetown, Î.-P.-É.**
- **Chris Rider, directeur administratif, BYTE – Youth Empowerment, Whitehorse, Yukon**
- **Gend. Gail Starr, Groupe de la police des Premières nations, Détachement régional du Haut-Fraser, GRC**

GRC

MARY KATHLEEN HICKOX

Qu'évoque pour vous le mot « tyran »? L'image du garçon costaud qui plaque l'élève chétif contre un casier? Celle de l'adolescente riche et cruelle qui s'en prend aux autres par caprice? Ou peut-être celle du jeune à l'air un peu louche qui vole l'argent de ses camarades parce que ses parents sont pauvres? Autant de perceptions non seulement erronées, mais carrément fictives.

Ici à Charlottetown (Î.-P.-É.), le plus grand problème qui guette les jeunes, c'est la cyberintimidation. J'en ai moi-même été victime, tout comme la plupart de mes amis et pairs.

En ce monde où tout évolue sans cesse, notre perception de l'intimidation doit s'ajuster aussi. Ce n'est plus un phénomène qui se voit à la cafétéria, mais un mal invisible qui est présent sur votre téléphone, sur Facebook, sur Twitter, sur votre ordinateur, bref partout, et auquel il est souvent impossible d'échapper. En tant que jeune de la génération du millénaire, je peux vous dire que ce n'est pas seulement un problème courant, mais un fléau.

La technologie offre la possibilité inouïe de communiquer sous le couvert d'une autre identité, à partir d'un sanctuaire virtuel sans surveillance aucune, où vous êtes libre de dire tout ce que vous voulez. Où vous pouvez devenir un tyran.

C'est l'un des facteurs qui rend la chose si difficile à enrayer. Le tyran d'aujourd'hui se cache souvent sous un masque de son invention. Le simple observateur ne se douterait jamais que le patineur de vitesse réservé envoie des textos méchants à son coéquipier, ni que l'aimable surveillante de bibliothèque prend le nom CrocodileNocturne123 pour harceler ses pairs.

L'anonymat que garantit Internet vient bien sûr compliquer encore davantage les choses. Parfois, la victime d'intimidation ressent d'autant plus d'angoisse qu'elle ne connaît même pas l'identité de son bourreau.

Et puis il y a les médias sociaux, qui ajoutent, l'expression le dit, une dimension sociale. Voilà un autre élément qui contribue au foisonnement de l'intimidation et à son pouvoir de blesser : le tyran a accès à un vaste public avec lequel il peut partager, retransmettre et réafficher à sa guise, malmenant à répétition sa victime. Toute la communauté peut s'y mettre.

Trop souvent, la victime porte la responsabilité du crime. Il n'est pas juste qu'elle doive elle-même faire office d'enquêtrice, d'autorité de répression et de conseillère. Dans bien des cas, on lui attribue même le blâme. Les gens lui demandent : « Qu'as-tu fait pour provoquer ça? » Comme si elle était dans le tort et qu'elle méritait de se faire

traiter de la sorte. Elle peut en venir à se méfier des autres et à perdre confiance en elle.

C'est le témoin qui joue le rôle le plus déterminant dans cette situation. Il peut l'améliorer ou l'aggraver. Malheureusement, bien des jeunes choisissent la facilité et se laissent influencer. Il faut leur apprendre dès le primaire à se tenir debout, pas juste en portant un t-shirt rose le 25 février, mais en dénonçant les tyrans et en soutenant leurs victimes.

Si l'on ne brise pas le mythe que « l'intimidation fait partie du cheminement vers l'âge adulte », elle risque de devenir une norme acceptée par la société.

CHRIS RIDER

Mon organisation, BYTE – Youth Empowerment, se déplace partout au Yukon pour offrir aux 13 à 18 ans des ateliers où il est question d'intimidation, de santé mentale, de leadership et de saines relations. Notre travail nous offre plein d'occasions d'échanger avec des jeunes et des adultes sur les problèmes qu'ils vivent.

Certains des enjeux qui touchent les jeunes, comme l'intimidation et l'évolution de la technologie, sont les mêmes partout au pays. D'autres sont propres aux endroits reculés. Selon mon expérience, le plus grand problème qui les guette dans le Nord, c'est la toxicomanie.

J'ai demandé à de nombreux résidants de différentes régions du territoire pourquoi la toxicomanie y fait tant de ravages. La réponse qui revient toujours, c'est le traumatisme intergénérationnel causé par le régime des pensionnats indiens. Il m'est difficile de bien exposer cette réalité qui a si profondément marqué tant de personnes, mais il s'agit d'un point incontournable dans toute discussion sur la toxicomanie au Yukon.

De tels pensionnats ont existé au Yukon de 1891 à 1968, mais bien des Autochtones d'ici en ont aussi fréquenté dans le Nord de la Colombie-Britannique (Lower Post) et dans les Territoires du Nord-Ouest (Aklavik), où le dernier n'a fermé ses portes qu'en 1996. Sous le régime fédéral des pensionnats indiens, les enfants autochtones étaient séparés de leur famille pour forcer leur assimilation à la culture des Blancs.

Au Yukon, il se trouve encore des aînés qui ont souvenir de s'être vu enlever leurs enfants. Toute résistance les menait en prison. Ils parlent de l'incidence que la situation a eue sur eux et sur leur communauté. Après le départ de leurs enfants, nombre d'adultes ont cherché à émousser leur peine dans l'alcool et la drogue.

Lorsque les pensionnaires sont finalement revenus, la toxicomanie s'était enracinée dans leur communauté. Ceux qui ont vécu l'expérience disent avoir eu le sentiment de n'appartenir nulle part. Sous l'effet de ce cruel traumatisme, le cycle de la toxicomanie s'est poursuivi.

C'est ainsi qu'est née la situation actuelle. Même si tous les pensionnats sont maintenant fermés, bien des jeunes du Nord continuent d'être entourés des problèmes qui en ont découlé. De bonnes personnes, souvent oncles, tantes, mères ou pères, boivent afin d'engourdir leur douleur. Pour de nombreux jeunes, surtout dans les petites communautés isolées, la toxicomanie est devenue la norme.

Il n'est pas rare, quand on grandit au Yukon, de voir ses modèles de comportement aux prises avec des problèmes d'alcool ou de drogue. Ici comme ailleurs, les jeunes imitent leurs parents, les aînés et leurs pairs, et le cycle se perpétue.

Les communautés touchées et les organisations comme BYTE – Youth Empowerment travaillent avec ardeur à y mettre un frein.

J'ai une formidable équipe de coordonnateurs et d'agents d'intervention qui mettent les bouchées doubles pour offrir des programmes favorisant la santé mentale et l'assurance chez les jeunes, dans l'espoir d'aider à panser leurs blessures. Il y a heureusement des signes de progrès.

Notre souhait, c'est de voir reculer la toxicomanie à mesure que les communautés guérissent et que les jeunes Autochtones recommencent à tirer une fierté de leur culture traditionnelle.

GEND. GAIL STARR

Mon nom traditionnel est Kwelaxtelotiya, et mon nom anglais, Gail Starr. Le fait d'avoir été née et élevée dans une communauté des Premières nations mais d'avoir aussi travaillé hors réserve m'a donné une vue d'ensemble des problèmes sociaux que vivent les jeunes d'aujourd'hui.

J'appartiens à la communauté Skwawakul de Seabird Island, l'une des 23 bandes de la nation Sto:lo, dont le territoire s'étend vers l'est de Langley (C.-B.) à Boston Bar, des deux côtés du fleuve Fraser. En langue halq'eme'ylem, Sto:lo signifie « les gens aux abords de la rivière ». Nous avons des liens avec le saumon et l'eau.

Selon les enseignements des aînés, nous sommes reliés depuis des millénaires à toutes les formes de vie le long du Fraser, sur les plans physique, spirituel, mental et affectif. Nos moyens de subsistance et d'hébergement viennent des montagnes, de même que nos chansons sacrées. Le cèdre permet à nos familles de se loger, de se déplacer et de se vêtir. Dans nos plaines et nos vallées ancestrales poussent baies, plantes médicinales et herbes dont nous faisons la cueillette. Nos enseignements se transmettent lors de moments passés en famille. Jamais consignés par écrit, ils se communiquent par la parole et par l'art (œuvres rupestres, peintures et sculptures).

Ces enseignements, comme notre cheminement dans la vie, ont un aspect circulaire, puisque tout est relié. Le gouvernement du Canada a décrété que nos enfants seraient envoyés de force dans des pensionnats. Cet assaut concerté sur le noyau familial visait à tuer « l'Autochtone dans l'enfant » en lui imposant une religion occidentale et un schème de pensée linéaire, donc étranger, dans un milieu de captivité loin de sa communauté traditionnelle, et en frappant d'illégalité la langue, la chanson, l'art et les rassemblements autochtones. Le dernier pensionnat a fermé ses portes en 1996. Il faudra des générations pour en guérir.

Aujourd'hui, cet héritage laisse sa marque sur les jeunes de nos communautés. Il faut trouver le moyen de concilier tradition et vie moderne. Nos jeunes progressent vers cet idéal à mesure qu'ils poursuivent leurs études et qu'ils prennent conscience de la pérennité de leur statut et de leurs droits d'Autochtones, et aussi de leur langue traditionnelle, dont l'apprentissage garantit la survie. L'équilibre est possible au 21e siècle.

Quand j'enseigne et que je parle aux jeunes dans nos écoles communautaires, j'ai l'honneur d'observer les liens qui les unissent à tous les êtres vivants et leur capacité d'appliquer les enseignements traditionnels aux problèmes sociaux qu'ils ont à affronter.

Je suis fière de commencer mon article en donnant mon nom traditionnel. Je fais valoir aux jeunes que notre langue, bien vivante, est le cœur battant de notre identité, et que les occasions abondent d'embrasser notre appartenance à la nation Sto:lo tout en séparant avec aplomb le passé du présent. Il est possible de tenir en harmonie les besoins de la tradition et ceux de la vie moderne devant tout enjeu d'intérêt communautaire. ■

Projet Girls in Gangs

Des élèves en médias du projet Girls in Gangs se sont entretenus avec des travailleurs sociaux, des fonctionnaires et des jeunes pour un documentaire qu'ils ont réalisé sur les filles dans les gangs.

LES FILLES DANS LES GANGS

PRÉSENTER LES RISQUES LIÉS AUX GANGS GRÂCE AUX ARTS MÉDIATIQUES

par Natasha Boojihawon, gestionnaire et directrice générale du projet Girls in Gangs, Union Street Media Arts, Manchester, Royaume-Uni

En septembre 2011, Union Street Media Arts, une entreprise sociale établie à Manchester (Angleterre), s'est lancée dans un projet et une campagne de deux ans sur les filles dans les gangs. La Cedar Mount Academy et le service de police du Grand Manchester ont pris part au projet qui visait à aider 30 élèves à sensibiliser le public aux risques liés aux gangs par le film, le théâtre et les médias sociaux.

La Cedar Mount Academy a d'abord reconnu la nécessité d'examiner la question en consultant ses élèves, filles et garçons, au moyen d'ateliers d'art dramatique et de séances animées par des policiers. La police avait, quant à elle, constaté une hausse des actes de violence et des agressions sexuelles par de jeunes hommes contre des filles; c'est pourquoi elle a accordé plus d'importance à la prévention dans les écoles.

Les filles ont surtout exprimé le besoin d'être respectées et d'apprendre à se respecter pour éviter de se faire coller l'étiquette de « salope » ou de « pute ».

Conscient de la situation locale, le Home Office a élaboré une stratégie de soutien axée sur les partenariats pour la lutte contre la violence chez les jeunes et les gangs, baptisée *Communities Against Guns, Gangs and Knives Fund*. Pour garantir des mesures efficaces, il a ciblé trois zones d'intervention, soit Londres, le Grand Manchester et les West Midlands (Birmingham), où il a financé des organisations travaillant auprès de jeunes à risque de devenir membres de gangs. Union Street Media Arts a reçu 20 000 £ pour son projet.

LES PIÈCES MANQUANTES

Au début de 2011, nous ne disposions que de peu de travaux de recherche utiles faisant ressortir un manque d'études au R.-U. sur la participation des filles aux gangs. Les chercheurs estimaient qu'il fallait recourir à la sensibilisation pour connaître les expériences des filles à la fois comme membres de gangs et comme paires, amies, sœurs et mères. Ils ont en outre décrit les caractéristiques de la participation des filles aux gangs et comment elles en viennent à y entrer, et ont fait état d'une diversité de l'expérience, d'une « culture de gang » et d'une motivation plus importantes qu'auparavant.

Afin de tirer parti de ces données et d'innover, le projet s'est intéressé au vécu de filles devenues inconsciemment ou à contrecœur associées à des membres de gang. Un documentaire et une pièce de théâtre ont été produits pour tenter de comprendre ce qu'elles vivaient. Les élèves participants ont été si profondément touchés qu'à la clôture du projet, plusieurs d'entre eux n'étaient plus à risque et cherchaient même à faire changer la perception d'autres jeunes à l'égard de la réalité des gangs.

Le projet s'est fondé sur la créativité pour faire participer les jeunes autant que possible. Notre but était de les aider à comprendre les problèmes, et non de les forcer à faire ressortir les stéréotypes véhiculés par les médias. Nous voulions aussi les aider à saisir le rôle de ces derniers dans l'entretien de la culture de gang et de la pression par les pairs.

Le projet visait à amener les jeunes à réfléchir de manière critique à un problème largement accepté comme étant la norme pour lequel on se dit « les choses sont

comme elles sont ».

Donner aux jeunes des moyens d'action est l'essence même du projet, car nous savons que cette approche induit un changement durable dans leur vie. Il fallait les mettre sur la bonne voie.

EXPLORATION CRÉATIVE

Au cours de la première année, les élèves en théâtre et en médias ont examiné les importantes difficultés, idées et expériences des filles dans les gangs, l'image qu'elles projettent, les motifs et les risques de leur participation à ces groupes, ainsi que la naissance des gangs et les facteurs d'influence.

Encadrés par les animateurs, les élèves en théâtre ont monté une pièce pour laquelle ils ont choisi les thèmes, les sujets et les personnages, et rédigé le dialogue autour de Jo, une fille qui se joint contre son gré à un gang. Ils ont dégagé les principaux points que le public devait retenir.

Les élèves en médias ont réalisé un documentaire avec l'appui d'une équipe professionnelle. Ils en ont fixé les objectifs, recherché le contenu, élaboré les questions d'entrevue et mené les entretiens, et planifié l'éclairage et la disposition des caméras. Ils ont approfondi la problématique, exploré des rôles et des situations, et présenté les points de vue de professionnels et universitaires qui ont enrichi le débat et parlé d'initiatives.

Le documentaire s'est penché sur les thèmes et les problèmes clés liés à la présence de filles dans les gangs. Y figuraient notamment des interventions directes de travailleurs sociaux, de fonctionnaires et de jeunes, jetant un éclairage nouveau sur le sujet.

La deuxième année consistait à présenter les œuvres à un plus large public. Lors d'autres ateliers, la pièce de théâtre a été perfectionnée en fonction des suggestions des premiers spectateurs. Elle décrivait le sort de l'entourage de Jo ainsi que les relations clés, et traitait des pensées, des motivations, des choix et des émotions des personnages.

Les élèves en médias ont créé un site Web pour les jeunes, les écoles, les universités, les organes publics, les services sociaux et la population, et préparé une campagne dans les médias sociaux pour passer le mot.

Les ressources proposées comprennent des plans de séance et des activités, des articles, des ouvrages, des films et des adresses de sites utiles sur les importantes difficultés, idées et expériences des filles dans les gangs, l'image qu'elles projettent dans certains rôles, les motifs de leur adhésion et les risques connexes.

Le lien de confiance entre les élèves et les animateurs a joué un rôle important dans la réussite du projet. Les élèves ont trouvé un milieu sain et sûr où s'exprimer librement. Leurs perspectives étaient les bonnes puisqu'ils cherchaient à obtenir des commentaires et à discuter d'idées ensemble, et s'efforçaient de perfectionner leurs créations de sorte qu'elles touchent plus le public.

Lors de l'une des représentations de la pièce de théâtre, nous avons sondé le public avant et après le spectacle pour évaluer tout changement d'idées et d'attitudes. Une comparaison des résultats nous a permis de constater :

- une baisse des stéréotypes sur ce qu'est un gang;
- une meilleure connaissance des motifs pour lesquels les filles se joignent aux gangs;
- une meilleure compréhension des rôles différents des filles et des garçons dans un gang;
- une détermination plus précise des risques liés à l'adhésion à un gang;
- une compréhension claire par le public des messages que les élèves tentaient de transmettre.

Notre campagne a dépassé nos attentes. Nous avons fait le tour des écoles, des universités et des centres communautaires. Nous avons été invités à donner des conférences, à nous exprimer à la radio et à présenter nos travaux aux chambres du Parlement. Le projet a été approuvé par des organisations nationales de protection de l'enfance, des politiciens et des travailleurs sociaux. Le documentaire a été diffusé quatre fois à la télévision britannique, et il a été visionné plus de 12 500 fois en ligne.

Le site constitue désormais une ressource consultée par des milliers de personnes chaque année, partout dans le monde. Des particuliers, des professionnels et des élèves nous envoient des demandes et des commentaires sur sa pertinence et son utilité. Les gangs sont effectivement un phénomène mondial, et la compréhension des vraies expériences des filles et des femmes est absolument nécessaire.

Du début à la fin, les élèves ont travaillé assidûment au développement du sujet. Ayant bien compris les problèmes à l'étude, ils ont changé considérablement de point de vue. Ils ont assuré le leadership et le contrôle, et ont perçu l'importance de leur nouveau rôle dans la société. On a beaucoup parlé de leur travail dans l'école, ce qui laisse un effet positif sur les autres élèves.

En somme, le projet semble avoir eu une incidence positive sur ces jeunes participants, malgré leur comportement et leur attitude problématiques. Leur confiance en soi et leur connaissance du sujet s'en sont trouvées rehaussées, ce qui leur ouvre la voie vers plus de choix de vie sains. ■

Des éléves en médias ont réalisé un documentaire sur les enjeux dés liés à la participation des filles aux gangs.

Projet Girls in Gangs

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
WWW.GIRLSINGANGS.ORG

En collaboration avec la National Alliance on Mental Illness of Chicago, le Service de police de Chicago a élaboré un programme de formation pour enseigner aux agents comment repérer les situations de crise en santé mentale chez les jeunes.

LA SANTÉ MENTALE CHEZ LES JEUNES

UNE FORMATION POUR AIDER LES POLICIERS À REPÉRER LES JEUNES EN CRISE

par Rebecca R. Skorek, analyste-recherchiste, Illinois Criminal Justice Information Authority

Chez les jeunes, il s'écoule souvent un long laps de temps – dix ans en moyenne – entre l'apparition des signes et symptômes d'un trouble de santé mentale et une intervention concrète. L'accès retardé à un traitement peut avoir une incidence néfaste sur les années cruciales de développement d'un jeune; par contre, l'aiguillage précoce vers un traitement pourrait réduire le risque de démêlés avec la justice et d'échecs scolaires.

Selon les études, près de 70 p. 100 des deux millions de jeunes arrêtés chaque année aux États-Unis souffrent de troubles de santé mentale. Les jeunes aux prises avec la maladie mentale et qui ont des démêlés avec la justice pour des infractions mineures et non violentes font souvent l'objet d'instances formelles parce que leurs troubles n'ont pas été traités.

Les taux d'arrestation sont particulièrement élevés chez les décrocheurs du secondaire qui ont des troubles de santé mentale non diagnostiqués ou non traités. Les études montrent que près de 75 p. 100 de ces jeunes sont arrêtés dans les cinq ans suivant leur décrochage. À la lumière du nombre disproportionné de jeunes ayant des démêlés avec la justice qui répondent aux critères de personnes souffrant de troubles mentaux (70 p. 100 contre 20 p. 100 de la population générale), il est opportun pour les policiers de prendre des mesures appropriées lorsqu'ils interviennent auprès de jeunes.

En 2013, près de 22 000 jeunes ont été arrêtés à Chicago. Les policiers jouent un rôle déterminant lorsqu'ils sont les premiers intervenants dans les situations de crise, dans la mesure où ils peuvent soustraire les jeunes à l'appareil de justice pénale et les aiguiller vers un fournisseur de soins.

Afin de mieux préparer ses agents à répondre aux besoins de la population, le Service de police de Chicago (SPC) a adopté une formation en intervention auprès des jeunes en situation de crise (Crisis Intervention Team for Youth, dite CIT-Y). En collaboration avec la National Alliance on Mental Illness de Chicago, le SPC a élaboré un programme pour enseigner aux policiers les moyens de repérer les jeunes en situation de crise et d'évaluer le risque que ces derniers portent préjudice à eux-mêmes ou à autrui, tout en appliquant des techniques d'atténuation des crises.

ÉQUIPES D'INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE

Les équipes d'intervention en situation de crise (EISC) sont constituées de premiers intervenants dûment formés de la police ainsi que de partenaires d'organismes communautaires, de services de soins de santé et de soutien. Le modèle d'EISC auprès d'adultes a vu le jour à Memphis (Tennessee) en 1988; aujourd'hui, on compte environ 2 500 équipes aux États-Unis.

Le SPC a amorcé la formation d'équipes d'intervention auprès d'adultes en 2004. En 2010, le SPC a retenu l'attention du pays en offrant le premier cours de cinq jours (40 heures) axé sur les jeunes : CIT-Y. Il s'agit d'un cours avancé à l'intention des policiers qui ont déjà suivi la formation d'intervention auprès d'adultes en crise. Grâce à une subvention fédérale, le programme a offert 16 séances de formation CIT-Y entre 2011 et 2014, et ce, à plus de 600 policiers.

Le modèle CIT-Y repose sur une collaboration entre les policiers, le personnel scolaire, les parents et les fournisseurs de soins de santé communautaires. La formation et les techniques sont encadrées par deux directives du SPC : la première établit le programme CIT-Y et la seconde en définit les modalités.

La formation a pour objectifs :

- d'éviter aux jeunes l'appareil de justice pénale en les aiguillant vers des services de traitement communautaires;
- de sensibiliser les policiers aux signes et symptômes de troubles de santé mentale chez les jeunes;
- de favoriser des interactions sûres entre la police et la population durant les situations de crise mettant en cause des jeunes;
- de favoriser l'aptitude des policiers à

évaluer les risques que les jeunes posent pour eux-mêmes et pour autrui, et à appliquer les techniques d'atténuation des crises pertinentes;
- de sensibiliser les policiers aux directives de leur service précisant les interventions appropriées en situation de crise.

Pour ce faire, les membres du CIT-Y ont élaboré 18 modules de formation. Selon les agents de l'équipe, les modules les plus utiles portaient sur le groupe consultatif de ressources communautaires et l'évaluation des risques et l'atténuation des crises; le moins utile était le module sur les médicaments psychotropes, jugé trop technique.

L'autorité en information de justice pénale de l'Illinois a procédé à deux évaluations de la formation CIT-Y, en 2011 et en 2012, par voie d'un sondage sur le cours, d'un test du programme de formation et de groupes de consultation tenus six mois après la formation.

Le sondage évaluait la satisfaction des policiers à l'égard du programme de formation, le test du programme mesurait les connaissances des policiers relatives aux troubles de santé mentale chez les jeunes et aux interventions appropriées; enfin, les groupes de consultation rendaient compte de l'application des techniques d'intervention sur le terrain.

L'évaluation effectuée après deux ans portait sur les policiers non formés au modèle CIT-Y afin d'évaluer leurs connaissances des troubles de santé mentale chez les jeunes et des interventions auprès de ceux-ci par rapport à celles des policiers ayant été formés au modèle. Les évaluateurs ont relevé les atouts du programme ainsi que les difficultés éprouvées par les agents à mettre en pratique les techniques du modèle.

MISE EN ŒUVRE

Les évaluateurs ont constaté que les policiers étaient très satisfaits du programme de formation CIT-Y, le jugeant très pertinent et instructif. La formation leur a permis de rehausser considérablement leurs connaissances relatives à l'évaluation des risques, aux techniques d'atténuation des crises et aux protocoles de police à appliquer dans les interventions auprès de jeunes en crise.

De plus, les policiers formés au CIT-Y ont signalé que la formation les aidait à repérer les signes et symptômes de maladie mentale et que les jeunes les manifestant étaient moins enclins à avoir des démêlés avec la justice lorsqu'ils étaient appréhendés par un policier rompu au modèle.

Un des participants déclare : « J'ai été en mesure d'aiguiller des parents vers un hôpital communautaire plutôt que d'ouvrir un dossier criminel. » Les participants aux groupes de consultation ont dit appliquer les techniques du modèle presque quotidiennement.

Les entrevues auprès de policiers formés au CIT-Y ont également mis en lumière les difficultés éprouvées dans l'application des techniques sur le terrain. Des policiers ont souligné notamment l'absence d'appui de leur service.

De même, des participants ont relevé des conflits entre les modes d'intervention de policiers rompus au modèle et ceux de policiers non formés.

Un autre participant déclare : « La plus grande difficulté provient des autres agents qui n'ont pas suivi la formation au CIT-Y. Nous étions aux prises avec un ado de 14 ans pointant un couteau vers sa grand-mère. J'ai pu désamorcer la crise en lui parlant, mais d'autres policiers voulaient le neutraliser à coup de Taser. Ils pensaient qu'il était un voyou avec des troubles de comportement, mais en fait, il avait cessé de prendre ses médicaments. »

Un obstacle à l'application de ces techniques était l'absence de sensibilisation de la part du service de police et du public. Le répartiteur n'attribuait pas nécessairement les demandes d'intervention à des agents formés, et les citoyens ne savaient pas nécessairement qu'il existait des policiers compétents en la matière. De plus, certains policiers ont dit ne pas obtenir la collaboration des administrateurs, des enseignants et des agents de sécurité dans les écoles. En fait, le personnel scolaire contestait souvent la pertinence des techniques d'intervention des équipes CIT-Y.

ÉVALUATIONS FUTURES

Parmi les mesures recommandées, citons l'amélioration des connaissances des policiers relatives aux signes et symptômes de troubles de santé mentale chez les jeunes et un soutien accru de leur service d'attache. On a également suggéré une formation de rappel pour les policiers déjà formés et la prestation d'une formation au début des quarts de travail pour le personnel de district.

L'évaluation du modèle CIT-Y se poursuivra en vue de déterminer les caractéristiques des situations de crise, d'évaluer la prévalence des demandes d'intervention en la matière, de déterminer la mesure dans laquelle on affecte des policiers formés aux situations de crise, et d'examiner les interventions du SPC dans les situations de crise ainsi que l'utilité de la formation.

Le rapport, intitulé *Evaluation of Chicago Police Department's Crisis Intervention Team for Youth training: Year 1*, peut être consulté à l'adresse http://www.icjia.state.il.us/public/.

Le rapport *Evaluation of Chicago Police Department's Crisis Intervention Team for Youth training: Year 2,* sera publié à l'été 2015 et sera accessible en ligne au site de l'ICJIA. ■

ÉQUIPE D'INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES EN CRISE

Le personnel CIT-Y a élaboré 18 modules de formation visant à aider les agents du SPC à intervenir auprès des jeunes en crise :

- Introduction, aperçu des enfants et des adolescents concernés
- Développement du cerveau chez l'enfant et l'adolescent
- Signes et symptômes de troubles de santé mentale chez les jeunes
- Incapacités et troubles du développement
- Médicaments psychotropes
- Violence et traumatismes urbains
- Adolescents et gangs
- Évaluation des risques et atténuation des crises
- Parents et enseignants, nos alliés
- Troubles d'automutilation
- Toxicomanie et troubles cooccurrents
- Perspective de la famille
- Intégration harmonieuse à l'école
- Procédures du service en cas de circonstances extraordinaires
- Procédures du service concernant les situations de crise en santé mentale
- Violence à l'école et tireurs fous
- Groupe consultatif sur les ressources communautaires
- Q et R — scénarios mettant en scène des troubles de santé mentale

STOPPER LE CYCLE DE LA VIOLENCE

AIDE AUX JEUNES DANS LES SALLES D'URGENCE

par Heather Tiede, coordonnatrice du volet recherche du Youth Violence Research Program au Children's Hospital Research Institute of Manitoba

Winnipeg, un chaud samedi soir – il est 1 h 57, et la Dre Carolyn Snider, qui est de service au traitement des urgences depuis à peine deux heures au Health Sciences Centre, le principal hôpital traumatologique du Manitoba, a déjà soigné et laissé partir deux adolescents de seize ans ayant subi des lacérations lors d'une violente altercation au cours d'une fête privée.

Ses patients actuels, un homme de 19 ans et une femme de 22 ans, attendent qu'on les soigne dans des pièces adjacentes. Lui a une plaie à la tête qui nécessitera 14 points de suture, résultat du coup de bouteille d'alcool vide qu'il s'est valu en refusant à la femme de 22 ans la cigarette qu'elle lui demandait. Elle, un bras cassé et une fracture de l'os jugal, résultat de la riposte des amis de la victime. Tous deux venaient de faire connaissance dans un bar du centre-ville.

Le tableau qui précède est fictif, mais il est assez représentatif d'une nuit d'été ordinaire dans les salles d'urgence du Canada. Selon la Dre Snider, qui a travaillé comme urgentologue à Toronto et à Winnipeg, ce sont les blessures causées par des agressions volontaires qui amènent le plus souvent les jeunes de 12 à 24 ans au service des urgences. C'est aussi la principale cause d'hospitalisation chez les hommes de 20 à 24 ans.

« Les blessures, ça revient tout le temps, constate la Dre Snider. C'est un phénomène qui touche beaucoup de jeunes – or que fait-on à l'heure actuelle? On renvoie le patient chez lui aussitôt ses plaies recousues : on ne s'attaque pas à la racine du problème. »

Mécontente du statu quo, la Dre Snider a approché ses confrères américains pour voir quelle forme pourrait prendre un programme hospitalier d'échec à la violence au Canada. Après de vastes consultations auprès de médecins, d'infirmières, de travailleurs sociaux, d'intervenants des services à la jeunesse et d'anciens membres de gangs, le projet de recherche pilote Emergency Department Violence Intervention Program (EDVIP) a vu le jour. Son but : contrer certains des facteurs responsables du cycle de la violence et des blessures chez les jeunes.

Financé par les Instituts de recherche en santé du Canada, le EDVIP est la seule étude contrôlée sur échantillon aléatoire en Amérique du Nord à avoir été conçue pour mesurer directement, par la réduction du nombre d'admissions répétées aux urgences pour des blessures intentionnelles, l'efficacité des soins prodigués aux victimes, à l'hôpital comme à l'extérieur, pendant environ un an après la blessure initiale.

Heather Woodward, la travailleuse sociale de l'organisme, dirige l'équipe d'intervention du EDVIP. Voici comment elle décrit le fonctionnement du programme.

« Nous assurons une prise en charge complète : on approche le jeune sur son lit d'hôpital, peu après l'infliction des blessures, et on lui donne l'occasion de parler à un travailleur de soutien au sujet des aspects de sa vie qui, selon lui, l'exposent à des risques de violence. »

Mme Woodward fait savoir que le succès du EDVIP repose sur plusieurs éléments clés. Le premier tient au fait que les travailleurs de soutien sont des personnes avec qui le jeune se sent à l'aise et à qui il peut s'identifier. L'équipe d'intervention du EDVIP compte actuellement cinq travailleurs de soutien (trois hommes et deux femmes) qui soit ont déjà vécu des expériences de violence, soit ont une longue expérience de travail avec des jeunes touchés par la violence.

Deuxième élément : le contact avec les jeunes se fait tandis qu'ils sont encore alités dans la salle d'urgence, moment où ils sont le plus disposés à tirer des leçons de ce qui leur arrive.

« Des études ont montré que le jeune qui vient d'être blessé par suite de voies de fait était souvent dans un état d'esprit réflexif et réceptif, commente la Dre Snider, maintenant directrice médicale et investigatrice principale du programme. La salle des urgences est donc le lieu idéal pour entreprendre une intervention. »

Troisième élément clé : c'est le jeune lui-même qui cerne les facteurs qui ont pu contribuer à l'exposer à des risques de coups et blessures. « Le travailleur social n'a pas pour mission de remettre le jeune sur pied, mais de l'accompagner sur le chemin de la guérison », précise Mme Woodward. Parmi les facteurs de risque les plus cités figurent la dépendance, le manque de logement sûr et les démêlés avec la justice pénale.

La Dre Snider garde un souvenir très net du moment où elle a compris qu'on en faisait trop peu pour éradiquer la violence juvénile : c'était à l'hôpital torontois Sunnybrook, quand elle a reçu aux urgences un jeune homme qu'elle avait traité des mois plus tôt pour des lacérations. Elle se rappelle s'être demandé si elle aurait pu prévenir son retour aux urgences.

La Dre Snider a appris par la suite que la situation de ce jeune homme était plutôt banale : environ 20 p. 100 des jeunes victimes de coups et blessures se font hospitaliser pour d'autres blessures dans les douze mois qui suivent.

Rick Linden, professeur de criminologie à l'Université du Manitoba et membre du comité consultatif du EDVIP, est une sommité mondiale en matière de délinquance juvénile. Selon lui, ce sont souvent les mêmes circonstances qui poussent les jeunes à tremper dans des activités criminelles et qui les exposent au risque d'être victimes d'agression.

« Chez les jeunes contrevenants, il existe une relation étroite entre le fait d'être un délinquant violent et celui d'être victime de blessures graves, analyse M. Linden. Marginalisés et issus de familles pauvres, ces jeunes appartiennent au même type de milieu, ont souvent le même mode de vie dangereux et sont fréquemment membres d'un gang. Que tel jeune devienne une victime ou un délinquant à un moment donné peut n'être que le résultat d'une conjoncture passagère, du hasard ou de la force intérieure, c'est-à-dire de circonstances qui changent continuellement. »

Ces dix dernières années, au Canada, environ le quart des victimes d'homicide et presque la moitié des personnes inculpées pour ces crimes étaient âgées de 14 à 24 ans. Au Manitoba, où le taux d'homicides est

Heather Tiede

Dans le cadre du projet EDVIP, la travailleuse de soutien Roxanne Ballantyne et la Dre Carolyn Snider tentent d'ouvrir le dialogue avec les jeunes victimes de violence en vue d'empêcher leur retour au service des urgences.

l'un des plus élevés au pays, plus du tiers des homicides commis ces six dernières années impliquaient des jeunes.

La Dre Snider a récemment achevé sa propre analyse des cas de jeunes Manitobains blessés ou tués par suite d'actes de violence entre 2004 et 2011. Elle a constaté, même en tenant compte de facteurs comme le sexe, le revenu, la scolarité, le recours aux services à l'enfance et à la famille et les hospitalisations précédentes pour coups et blessures, un jeune ayant déjà été inculpé était quatre fois plus susceptible d'être victime de blessures graves ou de meurtre.

« Très tôt dans la phase pilote de l'étude, on s'est aperçu qu'il nous fallait compter sur le soutien et la participation des secteurs de la justice et du maintien de l'ordre, explique la Dre Snider. C'est pourquoi nous avons conclu un partenariat avec le Service de police de Winnipeg (SPW). »

Le s.é.-m. Bob Chrismas, du SPW, fait l'interface entre la police et l'équipe du EDVIP. Les initiatives comme le EDVIP, dit-il, font partie de la « nouvelle économie du travail policier ».

« Le EDVIP est un excellent exemple de ce nouveau type d'intervention préventive. Le SPW a fait du développement social le socle de son action visant à prévenir la criminalité, et à ce titre, il est fier de son partenariat avec le EDVIP, qu'il soutient et veut faire connaître comme un brillant exemple d'innovation et de collaboration sociales.

M. Chrismas affirme que le programme et son équipe donnent des résultats positifs.

« J'ai été touché par la compassion et l'engagement de l'équipe envers la communauté et les jeunes visés; c'est sans aucun doute à cet engagement qu'est dû le succès formidable remporté depuis un an. L'équipe du EDVIP change vraiment la vie des jeunes aux prises avec la violence. Je crois que ce modèle sera adopté dans tous les services des urgences du Canada. »

Bien que le EDVIP en soit encore à la phase pilote et ne livrera pas de résultats concrets avant une autre année, la Dre Snider note les pas de géants accomplis par les participants.

« Bon nombre sont retournés à l'école ou travaillent à plein temps. Certains font du bénévolat lors de cérémonies et aident à la distribution de meubles et d'articles ménagers dans leur communauté. La plupart de nos jeunes disposent maintenant d'un logement sûr. Beaucoup de jeunes Autochtones qui ont été mis – ou remis – en contact avec leur culture traditionnelle en apprennent sur les sueries, la danse du Soleil et les pow-wow et participent à ces rituels. Plus important encore, on voit nos jeunes devenir autonomes et se prendre en main. »

Comme le savent les partenaires communautaires qui travaillent dans le cadre du EDVIP, de modestes réalisations peuvent induire d'immenses changements dans la vie des jeunes qui participent au programme. ■

Ville de Gatineau

De gauche à droite, trois artistes gatinois, Marin Mitrasinovic, Patrick Moss et Lukasz Bober, devant leur fresque, *Gatineau en mouvement*.

GRAFFITIS À GATINEAU

UN PROGRAMME FAVORISE L'EXPRESSION ARTISTIQUE

par Marie-Noële St-Pierre et Josiane Cossette, Ville de Gatineau

Pour plusieurs grandes villes, le vandalisme par tags et graffitis est un problème important. Gatineau n'y échappe pas. On recense annuellement près d'une centaine de nouveaux tags sur le territoire gatinois. Pour la quatrième ville en importance au Québec avec une population de près de 300 000 habitants, la problématique pourrait être pire.

En fait, il y a quinze ans, les anciennes municipalités qui composent aujourd'hui la ville de Gatineau recevaient annuellement plus de 200 plaintes liées aux tags et aux graffitis. À Gatineau, comme dans bien des villes où il y a une recrudescence du problème, les plaintes ont été réduites de moitié depuis la mise en œuvre d'un programme innovateur dont la jeunesse gatinoise fait partie intégrante.

En effet, le Programme de prévention et de soutien relié aux tags et aux graffitis créé en 2001 repose sur une philosophie d'intervention liée à une instance municipale bien particulière à Gatineau, la Commission jeunesse (CJ).

La CJ permet aux adolescents de faire des recommandations en matière de jeunesse au conseil municipal. C'est donc une équipe multidisciplinaire formée de membres du Service de police (SPVG), du Service des travaux publics, du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (SLSDC) et de l'Alternative Outaouais, un organisme du milieu œuvrant auprès des jeunes, qui a recommandé à la Ville de Gatineau de reconnaître le graffiti comme étant une forme d'art urbain plutôt que de sanctionner les graffiteurs.

Les dix années qui ont suivi ont permis à la Commission jeunesse de peaufiner et de piloter le programme. Maintenant dirigé par le SLSDC, ce programme comprend trois volets : la prévention, le nettoyage et la réglementation. Ces volets sont définis par des objectifs précis qui sont atteints par la mise en œuvre d'actions concrètes.

Le volet prévention vise une meilleure compréhension du phénomène des tags et des graffitis tout en favorisant une manifestation des graffitis respectueuse des biens publics et privés. Il a pour objectif d'informer, de sensibiliser et de promouvoir le graffiti en tant qu'art urbain.

Le besoin fondamental des jeunes de s'exprimer, entre autres par le graffiti, est bien compris à Gatineau. C'est ainsi que plus de 40 murs situés dans des parcs et trois tunnels sont mis à leur disposition. Ces surfaces autorisées permettent aux jeunes de faire des graffitis dans un environnement sécuritaire et les incitent à respecter les biens publics et privés.

De plus, en partenariat avec les organismes du milieu, la Ville organise des ateliers de sensibilisation à l'intention des jeunes. L'animation de ces ateliers est confiée à de jeunes graffiteurs qui, outre la démonstration de leur talent, sensibilisent les jeunes à l'expression de leur art réalisé aux bons endroits et en toute légalité.

La Ville organise également un concours annuel de graffitis et autorise la réalisation de fresques. La fresque rejoint plusieurs autres objectifs, dont l'embellissement d'un quartier, l'augmentation du sentiment d'appartenance et de sécurité chez les citoyens et une diminution des tags et des graffitis illégaux engendrée par un respect du milieu pour la création.

Les différents services municipaux, dont le SPVG et le SLSDC, croient fermement au bien-fondé de la prévention. C'est pourquoi des rencontres avec de jeunes graffiteurs délinquants sont organisées. Ces rencontres permettent de les informer du programme, de les sensibiliser aux coûts et aux conséquences liés au nettoyage des graffitis et de leur offrir la possibilité d'agir positivement.

Les volets nettoyage et réglementation appellent, quant à eux, à une responsabilité partagée et à un effort collectif permettant de restreindre la prolifération des tags et des graffitis illégaux et de décourager les graffiteurs délinquants.

La Ville a ainsi élaboré des stratégies visant à empêcher le vandalisme et incite ses partenaires à nettoyer rapidement les tags et les graffitis illégaux. Elle propose de soutenir les propriétaires en leur donnant accès à des trucs et astuces et en mettant en place un projet de nettoyage des tags et des graffitis illégaux en partenariat avec un organisme jeunesse.

Enfin, tisser des liens entre les jeunes graffiteurs et le public permet de démystifier le côté sombre rattaché à ce mode d'expression. La Ville est convaincue que l'adoption d'une approche préventive intégrant les jeunes, les graffiteurs et le citoyen à même l'élaboration et la mise en œuvre du programme garantira à long terme le succès de celui-ci. ■

SUR LA BONNE VOIE

UN ANCIEN MEMBRE D'UN GANG RACONTE SON PASSÉ AFIN D'AIDER LES JEUNES

Après avoir passé son adolescence et le début de sa vingtaine dans un gang à vendre de la drogue et à s'attirer des ennuis, Jordan Buna a repris sa vie en main. Aujourd'hui, il fait du bénévolat pour la police et parle de son expérience aux jeunes. Il a expliqué à Deidre Seiden, rédactrice à la Gazette*, comment il espère que son histoire les incitera à faire de bons choix.*

POURQUOI ÊTES-VOUS ENTRÉ DANS UN GANG?

Parce que je m'ennuyais et que j'étais idiot. J'aimais ça, c'était épeurant et excitant. À l'école secondaire, on avait peur de moi et j'avais l'impression qu'on me respectait. Mais après un certain temps, la lune de miel était terminée. Les policiers ont fini par savoir qui j'étais et se sont mis à me harceler. J'ai commencé à accumuler les accusations criminelles et à me faire des ennemis. À 24 ans, j'avais des tas d'ennuis et je me suis retrouvé en prison.

QU'EST-CE QUI VOUS A POUSSÉ À VOUS EN SORTIR?

Je crois que les mauvaises expériences que j'ai eues m'ont aidé à prendre de la maturité. Le jour où j'ai reçu une peine d'emprisonnement pour possession d'une arme à feu a été décisif pour moi. En prison, j'étais obligé de passer toute la journée avec des gens qui ne me ressemblaient pas finalement. Je ne me sentais pas à ma place.

QUEL RÔLE JOUEZ-VOUS AUPRÈS DES JEUNES?

Je vais, entre autres, dans les écoles avec le serg. Lindsey Houghton de l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) en C.-B. pour parler aux jeunes des choix que j'ai faits et qui m'ont amené à entrer dans un gang.

Je veux inciter les jeunes à réfléchir lorsqu'ils se trouvent avec des amis dans une situation où ils pourraient avoir des ennuis. Ce n'est pas toujours une partie de plaisir. En leur racontant mon histoire, j'essaie de leur faire comprendre que chaque mauvais choix peut avoir de graves conséquences sur leur vie actuelle et future. Bien des jeunes ne pensent pas à ça.

COMMENT LES JEUNES RÉAGISSENT-ILS À VOS EXPOSÉS?

Ils sont très attentifs. On pourrait entendre une mouche voler pendant toute la durée de mon exposé, que je présente sous la forme d'un récit. Les jeunes ne veulent pas entendre parler de faits et de chiffres pendant une heure. À la fin de l'exposé, ils sont absorbés par l'histoire et ils sont toujours nombreux à venir nous voir pour nous poser des questions.

QUELLES QUESTIONS VOUS POSENT-ILS?

Ils me demandent parfois si j'ai peur qu'on s'en prenne à moi. Il est si facile de répondre à cette question. Je n'ai pas peur. Je m'en suis sorti il y a des années. Tous ceux qui étaient dans le milieu des gangs à l'époque où j'en faisais aussi partie sont morts ou passeront leur vie en prison. La vie est courte quand on est dans ce milieu.

POURQUOI AVEZ-VOUS DÉCIDÉ DE RACONTER VOTRE EXPÉRIENCE?

En aidant les autres, j'essaie de transformer tout ce que j'ai vécu en quelque chose de positif.

Je réussirai peut-être à amener des jeunes à décider de ne pas choisir la même avenue que moi, à se dire que ce n'est pas ce qu'ils veulent faire de leur vie.

SELON VOUS, LE MESSAGE QUE VOUS TRANSMETTEZ AUX JEUNES EST-IL PLUS EFFICACE QUE CELUI DIFFUSÉ PAR LA POLICE, PAR EXEMPLE?

Je pense qu'une grande partie de mon expérience touche les jeunes parce que je leur parle de ce que j'ai vécu de la sixième année jusqu'à aujourd'hui. Je choisis de parler plus longtemps de mon passage à l'école que de mes années dans un gang pour que les jeunes constatent les nombreuses similitudes entre leur expérience et la mienne. Ils voient comment chacun de mes choix me nuisait et que plus ça allait, pire c'était. La collaboration entre Lindsey et moi est très efficace : il commence par donner le point de vue de la police sur les gangs et après, je raconte mon histoire en donnant mon opinion sur ce que les policiers connaissent des gangs. ■

Jordan Buna, ancien membre d'un gang, parle aux jeunes des choix qu'il a faits lorsqu'il avait leur âge et de l'homme qu'il est devenu.

Serg. Lindsey Houghton

LES FAITS

PASSAGE DE CLANDESTINS

Entreprise lucrative et peu risquée, le passage de clandestins consiste à déplacer illégalement des personnes d'un pays à un autre, souvent parce qu'elles tentent désespérément de fuir la pauvreté, une catastrophe naturelle, un conflit ou l'instabilité politique. Des actions indifférentes ou délibérées des passeurs coûtent la vie à des milliers d'immigrants clandestins chaque année. Comme le montrent les faits suivants, il s'agit d'une entreprise de plus en plus organisée et meurtrière.

Le passage de clandestins se distingue de la traite de personnes. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) le définit comme l'obtention, en vue d'en tirer un avantage financier ou matériel, de l'entrée illégale dans un État d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent, tandis que la traite de personnes est l'acquisition de personnes par des moyens inappropriés, tels que la force, la fraude et la tromperie.

Selon le *Rapport sur le développement humain 2009* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), on estime à 50 millions les migrants étrangers en situation irrégulière dans le monde, et un grand nombre d'entre eux ont payé des passeurs pour traverser illégalement les frontières.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime qu'au cours des neuf premiers mois de 2014, au moins 4 077 migrants clandestins sont décédés. Ce chiffre dépasse de 70 % le nombre total de décès enregistrés en 2013.

L'OIM indique que ces chiffres ne reflètent pas le nombre réel de victimes, car il y a des cas de disparition et il est difficile de signaler et de confirmer les décès.

En 2014, 75 % des décès de migrants sont survenus dans la région méditerranéenne. Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) affirme qu'au moins 207 000 personnes ont traversé cette région au début de cette année-là.

Selon un article publié dans *The Guardian* en janvier 2015, plus de 45 000 migrants ont risqué leur vie sur la Méditerranée pour se rendre en Italie et à Malte en 2013 et 700 sont morts en mer. Le nombre de décès a plus que quadruplé en 2014 pour atteindre 3 224.

Le passage de clandestins peut se faire par voie aérienne, maritime ou terrestre, souligne l'ONUDC. La majorité des décès de migrants surviennent en mer, mais il y en a qui meurent aussi dans les déserts, dans les pays de transit et à la suite de mauvais traitements subis aux mains des passeurs.

D'après les chiffres fournis par l'UNHCR, les quatre traversées maritimes les plus meurtrières de 2014 sont les suivantes : la mer Méditerranée (3 419 décès), le golfe du Bengale (540 décès), le golfe d'Aden et la mer Rouge (242 décès) et la mer des Caraïbes (71 décès).

Selon INTERPOL, le passage de clandestins a lieu à tous les niveaux. Toutefois, la portée internationale de ce crime le rend surtout attrayant et lucratif pour les réseaux organisés.

Sur le site Web de l'ONUDC, on signale que les deux principales filières pour le passage de clandestins, celle de l'Afrique de l'Est, du Nord et de l'Ouest vers l'Europe et celle de l'Amérique du Sud vers l'Amérique du Nord, rapportent aux criminels de ces régions quelque 6,75 milliards de dollars par an.

Encore selon l'ONUDC, on estime que trois millions de personnes entreraient chaque année illégalement sur le territoire américain.

Une fiche d'information de l'ONUDC indique que le prix payé par les migrants varie considérablement selon le point de départ. Ceux qui franchissent la frontière mexicano-américaine paient environ 2 000 $, mais ceux qui viennent d'un autre pays que le Mexique peuvent payer jusqu'à 10 000 $.

Selon INTERPOL, les réseaux qui se livrent au passage de clandestins modifient souvent leurs itinéraires et leurs méthodes en fonction des mesures législatives et policières. Les itinéraires qu'ils utilisent peuvent être simples et directs, ou détournés. Entre le départ et l'arrivée, il peut s'écouler quelques jours, plusieurs mois, voire même des années.

Des incidents impliquant de gros navires non commerciaux transportant des centaines de migrants sont aussi survenus au Canada, signale l'ONUDC. On se souviendra du Sun Sea, intercepté au large des côtes de la Colombie-Britannique le 12 août 2010 avec 492 passagers du Sri Lanka à son bord.

L'ONUDC indique aussi qu'en 2010, 6 555 migrants irréguliers sont arrivés en Australie par voie maritime, dont la majorité ayant été déposés au large des côtes.

— Rédigé par Katherine Aldred

METTRE UN NOM SUR UN VISAGE

LA RECONNAISSANCE FACIALE AU SERVICE DE LA POLICE CALGARIENNE

par Deidre Seiden

Le dét. David Palmer, du service de police de Calgary (SPC), enquêtait sur le cas d'une adolescente qui clavardait avec un inconnu dont elle ne connaissait que le prénom, un prénom que même les policiers ne pouvaient authentifier.

Sans piste concrète, il ne pouvait faire avancer son enquête, jusqu'à ce qu'il tombe sur une photo que l'inconnu utilisait dans son profil en ligne.

« Je me suis rappelé que nous possédions un logiciel de reconnaissance faciale et me suis dit que ça ne coûtait rien de l'essayer », fait remarquer le dét. Palmer.

NEC Corporation

Cette comparaison côte à côte de photos de Dzhokhar Tsarnaev, auteur de l'attentat de Boston, montre comment l'outil de reconnaissance se sert d'une image pour trouver une correspondance.

IDENTIFICATION RAPIDE

Le SPC est le premier service de police au Canada à se procurer cet outil.

« Nous avons cette technologie dans notre ligne de mire depuis longtemps », confie Jan Gregory, superviseure au groupe de l'identification criminelle du SPC. « Nous attendions juste qu'elle soit suffisamment rodée pour pouvoir en profiter dans nos enquêtes. »

Le processus de reconnaissance s'est toujours fait manuellement au SPC. Les commis à l'identification photographique parcourent une base de données de photos d'identité de personnes accusées de crimes à Calgary et tentent d'identifier des suspects ou des victimes.

Au dire d'Afzal Baig, gestionnaire de projet dans la section de l'information, des communications et des technologies du SPC, le logiciel est beaucoup plus efficace.

« Il nous arrive d'être dans des situations où nous avons un visage mais pas de nom », déclare-t-il. « Avant, pour trouver un homme aux cheveux bruns, d'un certain âge et d'une certaine taille, il fallait examiner les photos une à une. Aujourd'hui, en moins de 30 secondes, le tour est joué. »

Le principe de reconnaissance faciale ressemble à celui de la comparaison d'empreintes digitales : un algorithme est appliqué à une photo de visage, dont il relève les caractéristiques morphologiques – yeux, nez, bouche – et produit un ensemble de mesures mathématiques.

Le programme analyse ensuite les images reçues en comparant ces caractéristiques pour éliminer les non-correspondances et donner les meilleurs résultats possibles.

Pour le dét. Palmer, c'était un coup d'épée dans l'eau, car le logiciel n'explore que la base de données de photos signalétiques du SPC, qui contient environ 300 000 images. Si l'inconnu n'avait pas déjà été arrêté à Calgary, aucun résultat ne serait obtenu.

« N'ayant pas eu d'autre choix, j'ai soumis la photo à l'analyse et appris que l'inconnu était accusé une année auparavant de la même infraction », explique le dét. Palmer. « C'était incroyable de pouvoir l'identifier. »

VALEUR AJOUTÉE

Mme Gregory précise que le logiciel n'est en aucun cas un moyen d'identification infaillible. Le SPC s'en sert pour faire avancer ses enquêtes.

« Nous donnons à l'enquêteur une piste sur un individu. C'est à lui de la creuser pour déterminer s'il s'agit d'un suspect potentiel », souligne-t-elle.

Plusieurs enquêteurs l'ont utilisé, et plusieurs correspondances ont été établies, mais on ne peut encore savoir quels crimes ont été élucidés puisque la plupart sont à l'étape de suivi.

Selon Mme Gregory, comme pour tout système biométrique ou dactyloscopique, il n'y a aucun moyen de déterminer la valeur d'une correspondance particulière. En revanche, le logiciel permettra au SPC de gagner en efficacité.

« J'ai passé 25 ans dans le milieu de la dactyloscopie, et mes moments les plus passionnants, je les ai connus quand je recevais des empreintes latentes et identifiais une personne », se réjouit Mme Gregory. C'est toujours passionnant de pouvoir le faire à l'aide d'un nouvel outil technologique. On a l'impression de contribuer à un tout autre monde. »

Même s'il doutait au départ de l'efficacité du logiciel, le dét. Palmer connaît à présent sa valeur.

« L'outil a été utile, et je pense qu'il sera mieux accepté dans l'avenir. Sans lui, je serais peut-être encore en train de chercher l'identité de l'inconnu. La chance m'a souri, et voilà que l'affaire est classée », conclut-il. ■

UNE LUEUR D'ESPOIR À L'HORIZON

DE NOUVEAUX FICHIERS DE PROFILS GÉNÉTIQUES POUR LES CAS DE PERSONNES DISPARUES

par Justin Ducette, analyste recherchiste supérieur, GRC

« Ne pas savoir ce qui est arrivé à un être cher constitue un poids accablant souvent accompagné par le sentiment constant que davantage pourrait être fait pour tenter de le retrouver », a fait valoir Sue O'Sullivan, ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels, devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

Des plus de 60 000 personnes portées disparues au Canada chaque année, environ 85 p. 100 sont trouvées au bout d'une semaine, mais de 300 à 400 s'ajoutent à la liste des cas non élucidés.

Le Canada compte actuellement plus de 6 000 dossiers qui sont ouverts depuis au moins un an et que les enquêteurs ne parviennent pas à clore malgré tout leur travail. Chacun des milliers de disparus en cause est désespérément recherché par quelqu'un pour qui le poids des questions sans réponse vient exacerber la douleur d'avoir perdu un proche.

Ces 10 dernières années, l'idée de créer un programme national mettant l'ADN au service des enquêtes sur les personnes disparues a reçu un solide appui de la population, du milieu policier, des groupes d'aide aux victimes, des parlementaires et de divers ordres de gouvernement. Les nouveaux fichiers de profils génétiques que lancera la GRC d'ici le printemps 2017 faciliteront ces enquêtes et celles qui visent des restes non identifiés. Ils renforceront aussi le soutien qu'offre la Banque nationale de données génétiques (BNDG) de la GRC aux enquêtes criminelles dans tout le pays.

En décembre 2014, le Parlement a adopté une version modifiée de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (LIEG) autorisant de nouvelles façons d'utiliser l'ADN au Canada, notamment dans les cas de personnes disparues. L'entrée en vigueur de cette loi permettra la création de cinq nouveaux fichiers dans la BNDG.

UN OUTIL ESSENTIEL

Depuis la création de la BNDG en 2000, l'analyse génétique a changé la conduite des enquêtes criminelles et a pris une place prépondérante dans l'arsenal des policiers et des procureurs. Au 31 mars 2015, elle avait aidé à mener à bonne fin 34 495 enquêtes, dont 2 368 sur des meurtres et 4 157 sur des agressions sexuelles.

La BNDG compte actuellement deux fichiers :

- le Fichier des condamnés, qui contient plus de 300 000 profils génétiques de contrevenants reconnus coupables d'une infraction désignée;
- le Fichier de criminalistique, qui contient plus de 100 000 profils génétiques de provenance inconnue, tirés de matières biologiques recueillies sur des lieux de crime.

Par la comparaison des profils contenus dans ces deux fichiers et l'obtention de correspondances génétiques, la BNDG facilite le travail de la police en établissant des liens avec des crimes pour lesquels il n'y a aucun suspect, en identifiant ou en éliminant des suspects et en aidant à déterminer si plusieurs crimes peuvent être l'œuvre d'une seule personne.

Aussi efficace qu'elle se soit avérée à cet égard, la LIEG ne permettait pas d'utiliser des profils génétiques dans le cadre d'enquêtes canadiennes visant des personnes disparues ou des restes non identifiés, bien que certaines provinces et certains territoires l'aient fait de façon limitée.

LES ENQUÊTES SUR LES PERSONNES DISPARUES

La GRC a mis sur pied le Centre national pour les personnes disparues et les restes non identifiés (CNPDRN) en 2010 pour assurer des services spécialisés de soutien aux enquêtes et une analyse comparative accrue entre territoires de compétence et entre organismes. Avec la modification de la LIEG, le CNPDRN pourra faciliter l'accès à la BNDG pour offrir de nouveaux outils aux services de police, aux coroners et aux médecins légistes.

Lorsque la loi modifiée prendra effet, la BNDG sera dotée d'une application humanitaire constituée de trois nouveaux fichiers : un pour les personnes disparues, un pour leurs familles et un pour les restes humains.

Le Fichier des personnes disparues (FPD) contiendra les profils génétiques établis à partir d'effets personnels appartenant à des personnes disparues (brosses à dents, vêtements, etc.).

Le Fichier des familles de personnes disparues (FFPD) contiendra les profils génétiques des proches parents de personnes disparues afin que celles-ci puissent être identifiées par l'analyse des indices de filiation génétique. L'ADN des membres de la famille est essentiel à l'application humanitaire de la BNDG, car il permet de confirmer que l'ADN prélevé sur les effets personnels d'un disparu vient bien de cette personne, et aussi de faire une analyse des indices de filiation pour identifier des restes humains dans les cas où il est impossible d'établir le profil génétique d'un disparu à partir de ses effets personnels.

Le Fichier des restes humains (FRH) contiendra les profils génétiques tirés de restes humains partiels ou complets après leur découverte. Ces profils aideront à établir des liens avec d'autres dossiers et à déterminer si les restes sont ceux d'une personne disparue.

Les profils génétiques fournis par les services de police, les coroners et les médecins légistes seront comparés à ceux qui se trouvent dans le FPD, le FRH, le Fichier des condamnés et le Fichier de criminalistique dans l'espoir d'identifier les restes humains et d'élucider les cas de personnes disparues. Ils ne seront toutefois pas comparés aux profils du FFPD, qui peuvent seulement être comparés à ceux du FPD et du FRH.

La comparaison des profils du FPD et du FRH aux quelque 400 000 profils du Fichier des condamnés et du Fichier de criminalistique pourrait mener à de nouvelles pistes d'enquête concernant une personne disparue ou une infraction criminelle. Une correspondance ainsi obtenue pourrait servir à identifier des restes humains ou à déterminer qu'un disparu se trouvait sur les lieux d'un crime au moment où il a été commis, autant d'éléments pertinents qui auraient peut-être échappé aux

BNDG

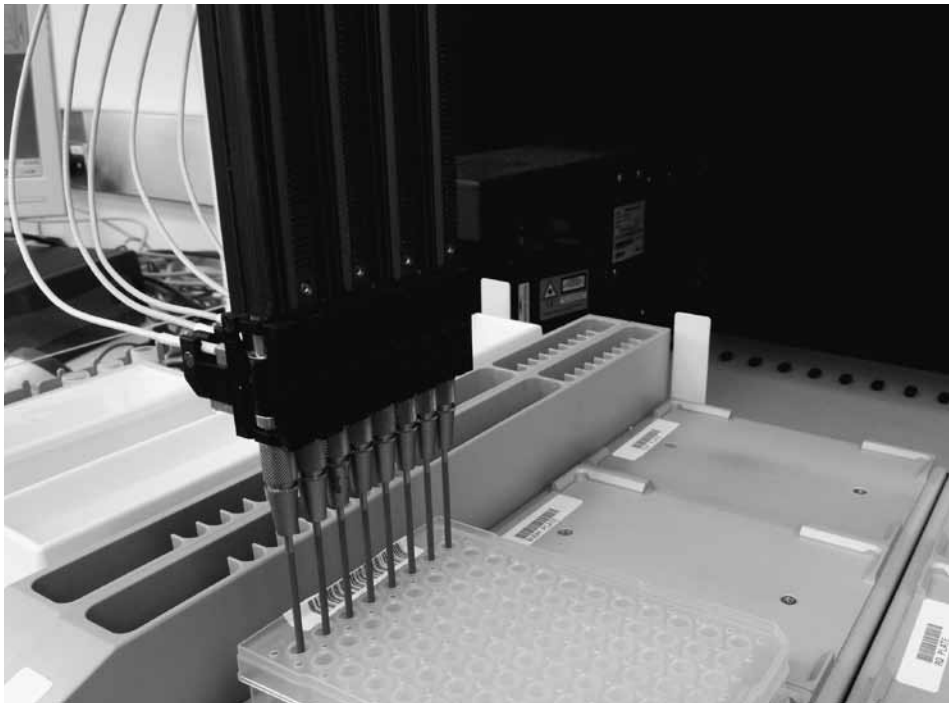

enquêteurs autrement et qui pourraient les aider à élucider l'affaire.

LE SOUTIEN AUX ENQUÊTES CRIMINELLES

La loi modifiée permettra aussi à la BNDG de mieux soutenir les enquêtes criminelles grâce à la création de deux autres fichiers, dont le premier est le Fichier des victimes de crimes (FVC). Souvent, lorsqu'une personne est victime d'un crime violent, d'ordre sexuel par exemple, son ADN reste sur le délinquant, puis est retrouvé à d'autres endroits ou lieux de crime. En comparant l'ADN des victimes avec celui découvert sur les lieux de crime, les policiers pourraient rapidement identifier les criminels en série, établir des liens entre les affaires, et trouver des pistes d'enquête. Dans la mesure du possible, il faut obtenir le consentement des victimes pour que soit prélevé et utilisé un échantillon de leur ADN.

On créera aussi un Fichier d'exclusion (FE), qui servira aux applications criminelle et humanitaire de la BNDG. Il contiendra les profils tirés d'échantillons fournis volontairement dans le cadre d'une enquête et permettra ainsi l'élimination rapide des individus sans implication dans le crime. L'ADN offre une forte valeur discriminante et peut s'analyser à partir de traces infimes de matières biologiques, mais comme il se transfère facilement d'un endroit à l'autre, on obtient parfois des profils génétiques mixtes; par exemple, un échantillon peut contenir l'ADN d'un policier, s'il a été recueilli sur un lieu de crime, ou celui d'un colocataire, s'il vient d'un article appartenant à un disparu. Le Fichier volontaire aidera à éliminer ces intervenants.

L'ACCÈS AUX NOUVEAUX FICHIERS

Bien qu'elle ait déjà utilisé l'analyse génétique dans le cadre d'initiatives humanitaires ponctuelles, la GRC innove en créant un programme national permanent d'analyse génétique au soutien des enquêtes visant les personnes disparues, d'où la nécessité d'élaborer des politiques et des procédures à l'intention des policiers, des coroners et des médecins légistes.

À ce défi s'ajoutera celui d'obtenir la participation du secteur privé. La GRC n'effectuera pas elle-même les analyses génétiques permettant d'alimenter les nouveaux fichiers de l'application humanitaire, mais désignera des laboratoires privés qu'elle autorisera à transmettre des profils génétiques à la BNDG pour qu'ils soient versés au FPD, au FFPD et au FRH. Il incombera aux corps policiers, aux coroners et aux médecins légistes de faire analyser par ces laboratoires les pièces à conviction ou les restes humains recueillis dans l'exercice de leurs fonctions.

L'analyse génétique s'étant beaucoup perfectionnée au fil des dernières décennies, l'ADN peut désormais aider à élucider les cas de personnes disparues et de restes non identifiés. En adoptant les technologies et les pratiques exemplaires d'organismes dotés de programmes de typage génétique ciblant les cas de ce genre, aux États-Unis notamment, la GRC acceptera et comparera les profils issus de toutes les méthodes d'identification génétique, y compris l'analyse de l'ADN nucléaire, de l'ADN mitochondrial et des microsatellites du chromosome Y. Le CNPDRN collaborera étroitement avec les enquêteurs, les coroners et les médecins légistes afin de déterminer quels échantillons et procédés conviennent le mieux dans chaque dossier.

Pour accéder au FVC et au FE dans le cadre d'une enquête criminelle, les corps policiers feront appel à leur laboratoire judiciaire public, conformément aux pratiques établies. Comme il s'agit d'un programme nouveau pour la BNDG et pour les laboratoires judiciaires publics aussi, les politiques et les procédures à l'égard des demandes visant ces fichiers restent à définir.

Au cours des 18 prochains mois, la GRC travaillera à la mise en œuvre du programme :

- en élaborant des politiques et des procédures d'accès aux nouveaux outils;
- en dégageant des pratiques exemplaires pour aider les enquêteurs à reconnaître et à recueillir les échantillons et les éléments de preuve propices;
- en collaborant avec divers intervenants à l'établissement de règlements sur le consentement et la protection des renseignements personnels;
- en engageant et en formant des employés aux compétences scientifiques spécialisées pour faire la comparaison des profils génétiques de l'application humanitaire;
- en obtenant la participation des laboratoires du secteur privé et en menant des vérifications techniques en vue de la transmission de profils génétiques à la BNDG;
- en soutenant les laboratoires judiciaires publics dans l'utilisation des nouveaux fichiers de l'application criminelle.

L'utilité de l'ADN aux enquêtes criminelles n'est plus à démontrer. La constitution des nouveaux fichiers offrira aux policiers, aux coroners et aux médecins légistes un nouvel outil national pour mettre l'analyse génétique au service des enquêtes sur les personnes disparues et les restes non identifiés. Aux proches des victimes, elle offrira l'espoir renouvelé d'obtenir réponse à leurs questions. ■

PRIVILÉGIER L'INFORMATION AUX AVEUX

POUR DES INTERROGATOIRES EFFICACES

par Sigrid Forberg

Dans une entrevue d'enquête avec un suspect, il revient au policier de donner le ton.

Les techniques d'interrogation sont multiples et allient diverses combinaisons d'éléments accusatoires et non accusatoires. Et jusqu'à tout récemment, la GRC privilégiait les premiers.

Le hic, explique le serg. Darren Carr, c'est que ce mode ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre à l'intervieweur. Le serg. Carr, rattaché à l'équipe d'entrevue de la GRC en Colombie-Britannique, est également président du groupe de travail à l'origine de la nouvelle norme d'entrevue de la GRC, le Modèle progressif d'interrogation des suspects.

« Nous voulions simplement aider nos effectifs en leur inculquant les compétences voulues pour réaliser une entrevue efficace », explique le serg. Carr.

UN MODÈLE À SUIVRE

Le groupe de travail, formé d'experts en la matière de la GRC, a élaboré un modèle inspiré de leur expérience sur le terrain et conforme à la loi canadienne.

Selon le s.é.-m. Peter Tewfik, ancien président du groupe de travail, le nouveau modèle ramène l'entrevue à un objectif simple : la collecte d'information.

Le modèle comprend six phases : examen, préparation et planification; introduction et obligations; dialogue, remise en question de la version initiale; accusation et persuasion; post-interrogatoire. L'exécution des six phases intégrales est facultative, cependant.

« On cherche d'abord et avant tout à amorcer le dialogue, souligne le s.é.-m. Tewfik. L'une des principales lacunes de notre ancien modèle est qu'il se fondait sur une présomption de culpabilité. Nous avons éliminé ce principe; il s'agit désormais de recueillir l'information qui fera progresser l'enquête, quelle qu'elle soit. »

Axé sur la recherche de la vérité, le modèle offre aux membres une plus grande marge de manœuvre en fonction de la tournure que prend l'entrevue et des éléments de preuve relevés.

Il s'agit ainsi de se détacher de la quête d'un aveu et de garder une certaine ouverture d'esprit.

C'est une excellente voie à suivre pour la prochaine génération de membres afin d'atteindre la vérité, ajoute l'insp. Scott McLeod, off. resp. de la Section des contrôles de sincérité à la Direction générale de la GRC.

Le cap. Kevin Jeffery dirige une simulation d'entrevue dans le cadre de la formation d'agents de la GRC au Modèle progressif d'interrogation des suspects au Centre de formation de la Région du Pacifique.

Leann Parker, Groupe des technologies d'apprentissage du CFRP

UNE DÉMARCHE POLYVALENTE

Le modèle est actuellement mis en œuvre au Centre de formation de la Région du Pacifique (CFRP) en Colombie-Britannique.

Le serg. Bruce Pitt Payne, du CFRP, explique que la formation est structurée de façon à offrir aux membres des possibilités de perfectionnement et des techniques tout au long de leur carrière, plutôt qu'un cours unique en début de service.

Le groupe de travail, formé d'experts en la matière de partout au pays, a résolu un problème de longue date.

« La Gendarmerie n'appliquait pas nécessairement une norme uniforme, précise le serg. Pitt Payne. Grâce au groupe de travail, on a recueilli l'avis de divers membres dans l'élaboration et la mise en œuvre du modèle, ce qui permet d'uniformiser la norme de formation dans chaque province. »

Le serg. Pitt Payne ajoute que la démarche, tout comme le modèle, est évolutive. Le groupe de travail est prêt à apporter des changements qui reflètent l'évolution des techniques de collecte d'information.

Le CFRP offrira un cours de cinq jours sur la nouvelle technique, assorti d'un module en ligne. Les membres qui ont déjà suivi le cours disent être moins sensibles à la pression au moment d'aborder une entrevue d'enquête.

« Ils sont désormais affranchis du cadre rigide autrefois imposé, explique le serg. Pitt Payne. Cela les encourage à aborder de front l'entrevue et à mettre les techniques en pratique, sans craindre d'échouer dans l'obtention d'aveux. »

Parmi les outils fondamentaux du policier, les techniques d'entrevue sont l'un des plus importants et sont utilisées au quotidien. Pour le s.é.-m. Carr, inculquer aux membres les techniques dont ils ont besoin pour réaliser de meilleures entrevues et recueillir plus d'informations ne peut que faire avancer les enquêtes.

« Il nous faut chercher à obtenir davantage que des aveux, explique le s.é.-m. Carr. Il s'agit d'obtenir des éléments de preuve et de donner au sujet la possibilité de dire ce qu'il a à dire. » ■

NOUVEL OUTIL DE RECHERCHES POLICIÈRES

par Irwin Cohen et Len Garis

Plus les budgets s'amenuisent, plus les attentes grandissent, et plus les décideurs de la fonction publique se font avides de données et de pratiques exemplaires en vue de prendre des décisions saines qu'ils pourront justifier.

Pour fonder leurs décisions sur des faits, les administrateurs deviennent chercheurs. Or, le Centre for Public Safety and Criminal Justice Research de l'université de la vallée du Fraser (UFV) en Colombie-Britannique vient de mettre à leur disposition une riche base de données consacrée à la police, aux drogues, aux incendies et à la sécurité publique et accessible par un nouveau portail de recherche.

Offert sur son site Web (http://cjr.ufv.ca/search-widget/), le portail recense entre autres les titres de milliers de rapports, d'articles, de livres et de lois du Canada et d'ailleurs.

Un nouveau portail d'information conçu par le Centre for Public Safety and Criminal Justice Research de l'université de la vallée du Fraser propose des faits vérifiables et indépendants sur lesquels fonder les décisions touchant la sécurité publique.

GENÈSE DU PROJET

Le concept a surgi il y a deux ans, à une réunion du Centre des sciences pour la sécurité de Recherche et développement pour la défense Canada. À l'époque, les experts et administrateurs canadiens de la sécurité publique déploraient l'impossibilité d'accéder aux données spécialisées nécessaires à la prise de décision fondée sur des faits.

Le Centre for Public Safety and Criminal Justice Research s'est chargé de concevoir la base de données et le portail et les a mis en ligne en août 2014.

Le projet cadrait avec son engagement d'enrichir les connaissances des travailleurs de la sécurité publique et de diffuser des pratiques exemplaires et des recherches. Le centre prête régulièrement son expertise en recherche et en consultation aux organes de justice pénale, aux gouvernements, aux services de police et aux organismes communautaires intéressés par la rentabilité et l'efficacité des activités de sécurité publique, par des propositions d'initiatives et par l'évaluation de programmes et de politiques.

BESOIN DE DONNÉES

Selon MM. Maxim, Garis, Plecas et Davies, auteurs du livre *The Right Decision: Evidence-based Decision Making for Police Professionals*, il vaut la peine de recueillir les renseignements nécessaires à la prise de décisions, surtout si elles sont épineuses et qu'il faudra peut-être les justifier auprès du public ou de ses supérieurs.

Diffusé sur le site Web du centre, le livre dit de la prise de décision fondée sur des faits que c'est l'un des outils les plus efficaces quand il faut justifier le choix d'une stratégie ou d'un programme particulier.

Les auteurs rappellent que la police accapare une part importante du budget des villes. S'ils ne remettent pas en doute le rôle de la police, les citoyens et les leaders municipaux s'attendent à ce que ses décisions importantes reposent sur des données solides. Il n'est pas rare que les services de police soient appelés à détailler la valeur stratégique de ce qu'ils présentent comme leurs besoins, et d'en révéler les coûts et les bénéfices.

Dans une autre publication récente de MM. Cohen, Plecas, McCormick et Peters, Eliminating Crime: *The 7 Essential Principles of Police-Based Crime Reduction*, aussi disponible sur le site Web, on dit que pour réduire la criminalité, la police doit avoir accès à beaucoup de données qu'elle doit pouvoir intégrer, que toutes ses activités doivent être fondées sur des faits et qu'elle doit élaborer ses politiques, stratégies et tactiques uniquement sur la foi de données qu'elle aura rigoureusement analysées.

Cette conclusion confirme la valeur du nouveau portail pour les décideurs à l'affût de faits vérifiables et indépendants sur lesquels fonder leurs décisions en matière de sécurité publique.

On peut interroger la base de données par mots-clés, titres ou noms d'auteur et à l'aide d'options avancées. Ainsi, une recherche du mot-clé marihuana donne 932 entrées. De là, on peut affiner la recherche grâce aux options avancées et chercher des termes ou des expressions, une fenêtre de dates de publication, un auteur, une langue, la disponibilité ou une évaluation par un pair.

L'AVENIR

La base de données continuera de s'enrichir avec le temps. En plus du portail, le visiteur du site peut lire et télécharger des dizaines de rapports de recherche produits par le centre sur une foule de sujets liés à la police, aux drogues, aux incendies et à la sécurité publique; parmi les plus récents, mentionnons ceux sur la réduction de la criminalité due à la police et sur la possession de marihuana en Colombie-Britannique. ■

Len Garis est chef du service des incendies de Surrey et président sortant de l'Association des chefs de services des incendies de Colombie-Britannique. Il est professeur adjoint à l'École de criminologie et de justice pénale à l'université de la vallée du Fraser et professeur de recherche au John Jay College of Criminal Justice/The Regenhard Centre for Emergency Response Studies à New York.

Irwin M. Cohen est professeur agrégé à l'École de criminologie et de justice pénale à l'université de la vallée du Fraser, titulaire de la chaire de recherche supérieure en réduction de la criminalité-GRC et directeur du Centre for Public Safety and Criminal Justice Research.

POUR EN APPRENDRE DAVANTAGE :
HTTP://CJR.UFV.CA

RÉCENTES ÉTUDES POLICIÈRES

Les extraits suivants d'études récentes en matière de justice et d'application de la loi reflètent les vues et les opinions des auteurs, mais pas nécessairement celles de leur organisation d'attache.

L'ITINÉRANCE ET LES DIFFICULTÉS LIÉES AU LOGEMENT CHEZ LES DÉTENUS

Jason Payne, Sarah Macgregor et Hayley McDonald

Il est généralement admis que les conditions dans lesquelles une personne vit, surtout si elle a déjà été sans abri ou a vécu des difficultés liées au logement, peuvent avoir de vastes effets à long terme.

Le présent article dresse le portrait plus que nécessaire de l'itinérance et des difficultés liées au logement dans la population carcérale de l'Australie. S'appuyant sur des données du programme de surveillance de la consommation de drogue (DUMA) de l'Australian Institute of Criminology (AIC), l'étude porte sur la prévalence et la nature de l'itinérance au sein d'un groupe de détenus.

Depuis longtemps, l'itinérance est reconnue comme une cause importante de la criminalité. En Australie, comparativement à d'autres pays, peu d'ouvrages existent sur la prévalence de l'itinérance dans la population carcérale et, plus important encore, sur ses liens avec d'autres facteurs de risque. Depuis 1999, selon le DUMA de l'AIC, environ 10 p. 100 des détenus dormaient soit dans la rue soit dans un refuge la majorité du temps avant leur arrestation.

Cependant, l'équipe du DUMA a récemment inclus dans son étude l'itinérance secondaire et tertiaire, ce qui a donné lieu à une prévalence beaucoup plus élevée de difficultés liées au logement (22 p. 100) chez les détenus. L'étude a également révélé que plus d'un détenu sur dix n'est pas certain de l'endroit où il logera après sa remise en liberté.

Un portrait plus exact de la prévalence de l'itinérance ainsi obtenu, on s'est penché sur les circonstances plutôt éprouvantes vécues par les personnes ayant des démêlés avec la justice. Les problèmes familiaux et relationnels étaient le plus souvent invoqués comme raisons pour vivre dans la rue ou dans un lieu temporaire. Des problèmes financiers, l'expulsion d'un logement et des problèmes de drogue étaient également souvent mentionnés. La plus importante conclusion tirée de l'étude a été que les raisons données par les détenus étaient diversifiées, ce qui porte à croire que les mesures prises pour réduire les difficultés liées au logement doivent être plus personnalisées.

Enfin, on a réalisé une analyse comparative auprès de plusieurs groupes et un examen des infractions antérieures et des indicateurs de toxicomanie qui ont confirmé que l'itinérance est complexe et liée à un éventail d'autres conditions de vie difficiles et facteurs de risque. Par exemple, comparativement à d'autres, les détenus sans abri ont signalé avoir consommé plus de drogue et d'alcool et avoir eu plus d'antécédents récents de rapports avec la police et le système de justice pénale. Si on les examine ensemble, ces résultats laissent entendre que la réduction du crime et du récidivisme nécessite la prise de mesures adéquates, planifiées et simultanées en matière de toxicomanie et de logement.

Pour les organismes de services correctionnels, ces données confirment non seulement une prévalence élevée de détenus sans abri, mais également l'existence de liens entre l'itinérance et les démêlés avec la justice pénale. De plus, elles montrent que les détenus sont incertains à l'égard de leur futur logement, ce qui vient appuyer l'importance des stratégies en place qui visent à trouver aux détenus des logements sécuritaires afin que leur réintégration soit réussie.

POUR CONSULTER LE RAPPORT (EN ANGLAIS) :
WWW.AIC.GOV.AU

LE TYPE DE PREMIÈRE INFRACTION PERMET-IL DE PRÉDIRE UNE CARRIÈRE CRIMINELLE?

Natalie Owen et Christine Cooper

Une étude a été réalisée sur les liens entre la première infraction d'un contrevenant et la perpétration d'infractions futures. La première infraction est le crime pour lequel un contrevenant a reçu un avertissement ou une déclaration de culpabilité pour la première fois.

On cherchait plus précisément à savoir si le type de première infraction permettait de prédire si les contrevenants deviendraient des multirécidivistes ou des délinquants violents et si le type d'infractions commises évoluait.

Une stratégie prometteuse de prévention du crime consiste à repérer et à cibler, au début de leur carrière criminelle, les contrevenants les plus susceptibles de faire partie des quelques multirécidivistes responsables d'un nombre disproportionné de crimes.

MÉTHODE EMPLOYÉE

La base de données centrale de la police du Royaume-Uni contient de l'information sur tous les crimes prouvés et enregistrés commis en Angleterre et au pays de Galles.

Nous avons obtenu de l'information sur toutes les personnes qui ont eu pour la première fois des démêlés avec le système de justice pénale en 2001, en 2005 et en 2009.

Les données de 2001 nous ont permis de faire un suivi sur neuf ans (jusqu'à la fin de l'année 2010), et celles de 2005, d'examiner le profil de multirécidivistes et, jumelées aux données de 2009, des tendances liées à la proportion et au nombre de premières infractions de types différents.

Trois grandes questions sont ressorties de l'étude : Le type de première infraction permet-il de prévoir les multiples récidives? Permet-il de prédire la perpétration de crimes graves? Le nombre et le type de premières infractions ont-ils changé au fil des ans?

RÉSULTATS

- En tout, 218 537 personnes inscrites dans la base de données centrale avaient commis leur première infraction prouvée en 2001. Les trois quarts environ étaient des hommes et plus du tiers avaient entre 10 et 17 ans.
- Le tiers environ de ces premières infractions étaient acquisitives, un crime sur cinq était violent et un sur dix était considéré comme un crime grave. Un peu moins de la moitié des contrevenants de 2001 ont commis une autre infraction prouvée au cours des neuf années qui ont suivi. Cependant, 5 p. 100 de ces contrevenants sont devenus des multirécidivistes (ayant commis au moins 15 autres crimes) pendant cette période.
- Les contrevenants dont la première infraction a été un vol, un cambriolage ou un vol de véhicule étaient presque trois fois plus susceptibles de devenir des multirécidivistes que les autres.
- Le type de première infraction était un facteur fiable pour prédire les récidives multiples si on tenait compte du sexe et de l'âge au moment de la première infraction. Par exemple, un jeune homme sur cinq âgé entre 10 et 17 ans ayant commis un vol comme première infraction est devenu multirécidiviste, trois sur cinq ont récidivé tandis que seulement un sur cinq n'a pas commis d'autres infractions prouvées. On a obtenu des résultats comparables pour les cambriolages et les vols de véhicules.

CONCLUSIONS

Cette étude s'ajoute aux données prouvant que les contrevenants ayant perpétré un vol, un cambriolage ou un vol de véhicule comme première infraction en 2001 étaient les plus susceptibles de devenir des multirécidivistes. Ce petit groupe était responsable de près de la moitié de toutes les infractions prouvées commises ultérieurement.

ßCette analyse donne du poids à l'affirmation selon laquelle la prévention de certains types d'infractions permettait de réduire la criminalité dans son ensemble. Cela dit, elle ne permet pas d'expliquer pourquoi les auteurs des trois infractions acquisitives sont plus susceptibles de devenir des multirécidivistes ou si, dans la mesure où moins de cambriolages ou de vols de voiture sont commis comme première infraction, d'autres types de crimes peuvent prédire les récidives multiples. D'après les résultats, les programmes de prévention et de réduction des vols ainsi que les initiatives menées auprès des jeunes contrevenants qui commettent certains types de premières infractions joueront un grand rôle dans la réduction de la criminalité.

POUR CONSULTER LE RAPPORT (EN ANGLAIS) : WWW.GOV.UK

UN PROJET OFFRANT DES RÉSEAUX DE SOUTIEN SOCIAL AUX JEUNES RÉFUGIÉS ET À LEUR FAMILLE

Le projet LINKing Refugee Youth and Families to Positive Social Supports (LINK) est un programme novateur visant à prévenir la participation des jeunes réfugiés à des activités criminelles et de gangs.

Mis en œuvre par l'organisme Newcomers Employment and Education Development Services Inc., le projet est venu en aide à 229 jeunes.

PARTICIPANTS

Les jeunes orientés vers le programme ont fait l'objet d'une évaluation du risque, et ceux qui ont participé au projet avaient entre 12 et 18 ans et étaient considérés comme étant susceptibles de s'adonner à des activités de gangs en raison des facteurs suivants :

- expériences antérieures d'événements traumatisants ou violents;
- fréquentation de pairs délinquants causant la « socialisation dans la rue »;
- manque de surveillance parentale;
- frustration liée aux études et faible attachement à l'école.

Tous les participants avaient le statut de réfugié parrainé par le gouvernement, 47 p. 100 avaient déjà été exposés à des événements traumatisants et violents et, selon les jeunes eux-mêmes, aucun n'avait commis d'acte criminel. Le projet LINK ciblait 119 filles et 110 garçons, et 35 jeunes étaient considérés comme les plus à risque.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

Le projet LINK compte six volets offerts sur une période d'un an. Tous les participants ont suivi les quatre premiers volets, mais seuls les plus à risque et leurs familles ont bénéficié des deux derniers.

Éducation sur la société canadienne — Chaque client a participé pendant 60 heures à des ateliers visant non seulement à le renseigner sur le Canada, mais aussi à réduire son isolement et à favoriser sa réussite à l'école, à la maison et avec ses pairs.

Mentorat — Les participants ont bénéficié de 72 heures de mentorat individuel ou en groupe. On leur a présenté des ressources communautaires, offert un soutien et un encadrement sociaux et affectifs et présenté des modèles d'adultes positifs.

Soutien pédagogique pour augmenter les chances de réussite scolaire – Les activités comprenaient la communication entre des employés du projet LINK et les enseignants et le personnel administratif de l'école ainsi que des visites à l'école pour offrir du soutien.

Activités récréatives — Les activités visaient à réduire l'isolement et la solitude et à favoriser le développement de relations positives avec les pairs.

Mentorat familial pour renforcer les liens parent-enfant et réduire le risque de conflits culturels intergénérationnels – Dans le cadre du projet LINK, on jumelait les familles des participants à risque élevé avec des familles canadiennes.

Aiguillage — De nombreuses familles de réfugiés participant au projet LINK ont vécu un traumatisme grave avant d'arriver au Canada. Parmi les aspects importants du projet, mentionnons l'aiguillage vers les services de counseling et de santé mentale, les associations culturelles et les services de logement, d'emploi et de soutien pédagogique.

RÉSULTATS

- Le projet a été offert à 95 p. 100 du nombre total de clients visés et a permis d'établir un contact avec les familles et les jeunes réfugiés à risque élevé qui étaient ciblés.
- La majorité des jeunes et des familles (98 p. 100) ont pris part aux activités du projet pendant toute l'année de leur participation.
- En tout, 436 visites d'écoles ont été effectuées, soit en moyenne 12 visites par mois.
- Un total de 26 activités familiales ont été organisées alors que seulement 12 étaient prévues au départ. ■

POUR CONSULTER LE RAPPORT : WWW.SECURITEPUBLIQUE.GC.CA

À LA RECHERCHE D'UN BAUME

DES EXPÉRIENCES EN RIVIÈRE LIÉES AUX PERSONNES DISPARUES

par Sigrid Forberg

Lorsqu'une personne est portée disparue et présumée morte, ni la famille ni les enquêteurs ne peuvent tourner la page tant que le corps n'a pas été retrouvé.

C'est pourquoi le groupe des affaires non résolues (GANR) de la GRC en Saskatchewan ratisse chaque année les rivières afin de retrouver des personnes disparues.

Ernest Walker, Ph.D., anthropologue judiciaire au Groupe des crimes majeurs de la Saskatchewan, affirme que les corps en rivière ne sont parfois jamais retrouvés. D'où l'essai consistant à mettre quelque chose à l'eau pour savoir ce qui arrive.

« Un corps pouvant être porté sur une longue distance, nous avions besoin d'un modèle prédictif, dit-il. Nous devons connaître tous les facteurs pertinents : temps de l'année, endroit où le corps est entré dans l'eau, comment il y est entré, température et débit du cours d'eau. »

PISTAGE EN RIVIÈRE

En septembre 2013, M. Walker et son équipe ont implanté un transpondeur dans la carcasse d'un porc avant de la jeter dans la rivière Saskatchewan-Nord près de North Battleford.

« Ayant repêché des corps de la rivière en divers endroits, nous avons remarqué qu'ils voyageaient parfois plusieurs kilomètres avant d'être repérés », de dire le cap. Tyler Hadland, du GANR.

Aussitôt mise à l'eau, la carcasse est partie à la dérive, puis s'est rapidement échouée sur une barre de sable. Lorsque l'équipe a voulu la récupérer quelques jours plus tard, elle ne l'a pas retrouvée, le transpondeur non plus. Le cap. Hadland affirme qu'elle a échoué sur la rive et que des animaux l'ont dévorée et traînée en un endroit différent.

« Bref, ce n'est pas parce qu'un corps se retrouve à l'eau qu'il y reste – et c'est quelque chose à quoi nous n'avions pas pensé », explique M. Walker.

L'équipe a fait un autre essai en février 2014 dans la rivière Saskatchewan-Sud, à Saskatoon. L'eau étant froide, la carcasse a coulé au fond de la rivière et y est restée jusqu'au réchauffement printanier.

La carcasse a ensuite flotté à la dérive pour s'échouer sur la rive. À l'arrivée de l'équipe, il n'y avait plus que le transpondeur.

COLLECTE DE DONNÉES

Le serg. Kenneth Palen, du GANR, affirme que ces recherches pratiques, inhabituelles pour les groupes d'enquête, permettent de recueillir des données pouvant aider à élucider des affaires en cours ou non résolues, et servir, à l'avenir, à restreindre la zone où est recherchée une personne ayant disparu dans une étendue d'eau.

Le cap. Hadland ajoute que la participation de policiers est fort utile, car en général, ils enquêtent sur une affaire depuis le début et peuvent ainsi avoir des informations inaccessibles aux chercheurs indépendants.

L'équipe a également fait appel à l'organisme Saskatchewan Water Security.

Iain Phillips, chercheur pour cet organisme provincial, participe aux expériences. Dès qu'une carcasse aura été repêchée, il examinera les insectes aquatiques présents sur la carcasse. Ses recherches aideront à mettre au point des outils de criminalistique pour les futures enquêtes.

« Par l'étude du cycle de vie des insectes qui ont colonisé la carcasse, il est possible de déterminer depuis combien de temps celle-ci baignait dans l'eau, explique-t-il. Bien souvent, on sait déjà d'où vient la personne repêchée. Mais lorsqu'on l'ignore, ces données nous l'apprendront.»

Pour ses futures expériences, l'équipe entend mettre à l'eau quelques carcasses en même temps pour augmenter ses chances d'en récupérer une qu'elle pourra examiner et de savoir si deux corps mis à l'eau dans les mêmes circonstances empruntent le même trajet. Le serg. Palen ajoute que le but ultime de ces recherches est de permettre aux proches des disparus de trouver un certain apaisement.

« Il est très difficile pour la famille de ne pas savoir où se trouve l'être cher. Elle sait qu'il a abouti à l'eau, mais se demande pourquoi on ne le retrouve pas et pourquoi la police ne fait rien, élabore le serg. Palen. Grâce à ces expériences et à nos recherches en milieu maritime, nous pouvons dire aux familles que le dossier est toujours ouvert et que nous continuons à ratisser les cours d'eau. » ■

Le Groupe des affaires non résolues cherche la carcasse d'un porc au moyen d'un transpondeur implanté sous la peau de l'animal.

Eilidh Thain